

10

Aut. par l'Édit

JOURNAL

DE LA MARINE,

326
sit

DES COLONIES,

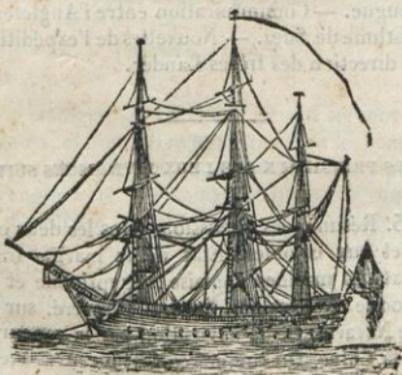
DES PORTS ET DES VOYAGES.

Prix : 19 fr. 50 par année ;

1 fr. 50 en sus pour les départemens, 1 fr. pour l'étranger.

Le Journal de la marine paraît le 5 de chaque mois ; il forme par an un volume grand in-8°, qui contient la matière de près de trois volumes in-8° ordinaire. — Les abonnemens se font pour l'année, et datent du mois de mars. Les lettres et envois d'argent doivent être adressés franc de port.

no. 1.



60383

On s'abonne à Paris,

AU BUREAU DU JOURNAL, RUE DE LILLE, N° 11.

1833.

60343

TABLE DES MATIÈRES DE LA PREMIÈRE LIVRAISON.

- 1° Histoire de l'artillerie depuis la découverte de la poudre jusqu'à la première époque de son emploi dans la marine.
- 2° Notice sur l'amiral Roussin.
- 3° Situation critique de la colonie du Sénégal, depuis la mort du prince Mocar, fusillé par les Français le 5 janvier 1833.
- 4° Découverte d'un nouveau monde dans les hautes latitudes de la mer du Sud, par le capitaine anglais Biscoe.
- 5° Pêche de la baleine dans les mers du Sud.
- 6° Expédition du capitaine Porter contre les baleiniers anglais en 1815.
- 7° Procédés pour préserver le bois de marine de la pourriture sèche.
- 8° COLONIES.
- 9° Réflexions sur le système colonial. Article de M. Pagès, député de l'Arriège.
- 10° Situation de la magistrature aux colonies.
- 11° VOYAGES. Situation des esclaves aux colonies. Fragment d'un voyage à la Martinique.
- 12° Les seurs de Saint-Joseph : Fragment d'un voyage au Sénégal.
- 13° Les Tudas : Fragmens traduits et extraits d'un voyage aux monts Neilgherys de l'Inde.
- 14° MÉLANGES. Sur le projet de loi relatif aux colonies. — Continuation du commerce de la traite. — Substitution du fil de fer aux cordages en fil. Inconvéniens des cables en fer déjà employés dans la marine. — Invention de M. Touboulie, et perfectionnement de sa boussole adopté par le ministère. — Bâtimens grecs dans le port de Pompéi. — Vaisseaux de Tourville à la Hougue. — Communication entre l'Angleterre et les Indes-Orientales par l'Isthme de Suez. — Nouvelles de l'expédition de Liverpool au Niger, sous la direction des frères Lander.

ARTICLES PRINCIPAUX DES DEUX LIVRAISONS SUIVANTES.

Session de 1833. Résumé des discussions dans les deux chambres, relatives à la marine et aux colonies. Etat de la marine française au mois d'avril 1833. Etat des marines anglaise, égyptienne et anglo-américaine à la même époque. Notices sur l'amiral Duperré, sur M. de Mackau, sur le combat de Navarin. De la navigation par la vapeur. Du commerce des Anglais dans la Chine. Du commerce des fourrures avec la Chine. De la justice aux colonies. Projets du ministère anglais relativement à la traite des noirs. Précis sur l'état actuel de la compagnie anglaise des Indes-Orientales. Sur la colonie nègre fondée à Libéria, près de Sierra-Léone. Le départ de Brest et l'arrivée à St.-Louis au Sénégal. Aventures d'un anglais chez les Indiens. Extrait d'un voyage au Guaxaquaco. Nouvelles officielles. Promotions. Nouvelles diverses. Ouvrages nouvellement publiés sur la marine, les colonies, etc.

JOURNAL DE LA MARINE,

DES COLONIES, DES PORTS ET DES VOYAGES.

N° 1.

Histoire de l'Artillerie

Depuis la découverte de la poudre jusqu'à la première époque de son emploi dans la marine.

(PREMIER ARTICLE.)

On entend par artillerie les armes de jet qui servent à l'attaque ou à la défense des places, et dont on se sert aussi dans les combats.

Avant la découverte de la poudre, l'artillerie se composait de balistes, de catapultes, d'engins, etc. Les noms d'artilleur, de commandant d'artillerie, de maître d'artillerie, étaient donnés aux hommes employés au service de ces machines ou aux officiers qui les commandaient; le grand-maître des arbalétriers était leur chef principal. En 1291, Guillaume Dourdan était maître de l'artillerie du Louvre; la même année Guillaume de Montargis était maître de l'artillerie de Montargis: ce fut pourtant long-temps après qu'on vit des bombardes ou canons au Louvre et à Montargis. Quelques auteurs ont donc eu tort de penser, d'après les titres attribués à ces officiers dès l'an 1291, que l'artillerie était beaucoup plus ancienne qu'on ne le croit communément; comme d'autres auteurs lui ont assigné une date beaucoup trop récente, en voyant que les catapultes et les engins étaient encore les machines de guerre durant tout le 16^e siècle.

Mais de même que le mot artillerie, qui doit venir du gaulois *artiller*, (fortifier, garnir une place), ne fut point créé pour l'artillerie telle qu'elle existe aujourd'hui, de même cette nouvelle artillerie ne fit point subitement abolir celle qui l'avait précédée: les peuples ne se défont pas en un jour de leurs habitudes; et une innovation qui allait bientôt changer la face de l'Europe et du monde, en changeant la manière de combattre, en agrandissant les armées, en rendant tous les hommes capables de devenir

soldats, ne pouvait être exclusivement adoptée dans l'espace d'un demi-siècle.

Sous François I^{er} on se servait encore d'arbalètes; ce ne fut que sous Henri II qu'on vit ces vieilles armes presque entièrement disparaître : le haubert, le plastron, le cimier, le bouclier, les bardes, les chanfrains qui jadis défendaient à la fois le cheval et le cavalier, devinrent également inutiles; on les abandonna ainsi que les massues, les hallebardes, les frondes et les maillets : plus rien ne pouvait préserver des coups de l'arquebuse ou du canon, que le canon et l'arquebuse. Alors on commença à perfectionner les armes à feu : le courage changea comme la manière de combattre; l'adresse et la force furent comptées pour rien sur le champ de bataille, et la chevalerie fut détruite. François I^{er}, que Bayard arma chevalier, fut un des derniers guerriers qui aient reçu cet honneur.

L'invention de l'artillerie remonte à l'invention de la poudre. L'époque de l'invention de la poudre est inconnue : on peut à peine fixer l'instant où l'on commença d'en faire usage.

Les Chinois sont les premiers peuples de la terre auxquels on attribue la connaissance de cette découverte. Différens missionnaires, qui dès le temps des croisades avaient pénétré dans l'empire de la Chine, que dans leurs relations ils appellent le royaume du Cattay, parlent de canons d'une grandeur prodigieuse; il paraît aussi que Marc-Paul, Vénitien qui suivit un fils de Gengiskan lors de la conquête de la Chine, en rapporta ce secret dans sa patrie, d'où il se répandit peu après dans presque toute l'Europe : mais on ignora long-temps l'usage fatal de ce mélange de salpêtre, de soufre et de charbon; les chimistes et les magiciens l'employèrent d'abord dans leurs expériences et leurs miracles : selon Polidore Virgile, un moine allemand qui avait rempli un vase de cette composition fut le premier qui en connut les effets terribles; une étincelle de feu pénétra dans le vase et le fit éclater : le moine qu'on appelait Constantin Auclitzen ou Anelzen se mit à raisonner sur l'explosion dont il avait failli devenir victime. D'autres, et c'est l'opinion qui s'est le plus répandue, prétendent que ce fut un chimiste fameux, nommé Berthold Schwartz, religieux du même ordre qu'Auclitzen, qui inventa la poudre vers l'an 1378 ou 1380 : cependant Naclerus assure que cette invention remonte à l'an 1213, sous l'empire d'Othon et le pontificat d'Innocent III. Et ce qui peut donner du poids à cette assertion, c'est que précisément vers cette époque un Anglais en faisait la description et parlait de ses effets comme si déjà de son temps on eût été familiarisé avec eux : c'est Roger Bacon, « l'homme le plus savant et le plus admirable de son siècle, » qui, né en 1214, mourut en 1292, et précéda par conséquent de près de cent ans Berthold Schwartz et même Auclitzen. Il résulte de là que Schwartz ou Auclitzen sont loin d'être les inventeurs de la poudre : on ne pourrait pas même leur en attribuer l'application; car, que ce soit plus ou moins avant 1378 qu'ils aient fait leur prétendue découverte, dès le commencement de ce siècle on trouve déjà des présomptions et des preuves historiques de l'existence de l'artillerie.

D'après ces preuves, l'opinion qui fixe l'essai du canon à l'attaque de Fossa-Claudia par les Vénitiens en 1378 n'est donc pas fondée; celle qui le reporte en 1346 à la bataille de Crécy, ne l'est pas davantage; quand Moreri écrit que ce fut Thomas de Montagu, comte de Salisburi, qui s'en servit le premier au siège du Mans en 1423, c'est une assertion déjà vingt fois démentie. L'usage du canon est antérieur à toutes ces dates; ce ne sont ni les Vénitiens, ni les Anglais, ni les Allemands qui s'en servirent les

premiers; les Français pourraient plutôt réclamer cette priorité. Casimir Sennovitz l'accorde aux Danois; un passage de Pierre Mexia semblerait prouver qu'elle appartient aux Espagnols et aux Maures: c'est de Tunis qu'ils tiendraient cet usage; Tunis aurait pu le prendre indirectement ou directement de la Chine, et les Juifs chassés de l'Espagne l'auraient plus tard répandu en Macédoine, en Grèce, et dans les autres pays turcs. On peut seulement induire de ces faits divers, que l'Europe entière en fit vers le même temps le fatal essai.

J'ai pensé que la manière la plus convenable de fixer les opinions sur ce point était de rassembler par ordre de dates les lignes de l'histoire et des vieilles chroniques où il est question pour la première fois de la poudre et de l'artillerie. Ces faits seront plus clairs que les raisonnemens et les inductions. Ils feront remonter à l'origine ou du moins au premier usage de la poudre parmi nous, et ils pourront établir la progression et les perfectionnemens que l'artillerie subit successivement, et nous indiquer l'époque où on l'employa dans la marine.

On a trouvé récemment au fond d'un puits de l'ancien château de Coucy, département de l'Aisne, le fragment d'une coulevrine où est tracé le millésime de 1258. Avant cette découverte, le plus ancien monument de l'artillerie était un canon fondu en 1501; mais la preuve la plus certaine de l'existence de l'artillerie au 15^e siècle, est écrite dans un registre de la chambre des comptes de 1338. Barthélemy de Drach, trésorier des guerres, y fait l'état de l'argent reçu par *Henri de Famechon, pour avoir poudre et autres choses nécessaires aux canons qui étoient devant Pierre-Guillaume*, château d'Auvergne. Deux ans plus tard (1340), lors que les Anglais levèrent le siège d'Eu, on lit dans les annales de cette ville qu'il y avait pour défendre la place deux grosses boîtes de fer que l'on chargeait avec des cailloux ronds. Comme on ignorait encore l'art d'en régler les effets, on remarque qu'il est étonnant que ces pièces n'aient point été brisées par l'explosion de la poudre. La même année, dans une course que les Français firent jusque sous les murs du Quesnoy, « ceux de la ville, dit Froissart, décliquèrent canons et bombardes qui jettèrent grands carreaux. » Les carreaux étaient anciennement des flèches carrées; d'Aubigné donne le nom de carreaux, du temps d'Henri IV, à des balles de pistolets, probablement parceque ces balles étaient carrées.

Pierre Mexia nous apprend que les Maures assiégés en 1345 par Alphonse IX, tirèrent contre les Castillans avec certains mortiers de fer qui faisaient un bruit semblable au tonnerre. Un passage de don Pèdre, évêque de Léon, dans sa chronique d'Alphonse, indique que dans un combat naval entre un roi de Tunis et les Maures de Séville, ceux de Tunis avaient certains tonneaux de fer dont ils lançoient des foudres. Quelques auteurs avaient pensé que c'était sur la mer Baltique, en 1350, que l'on avait employé pour la première fois l'artillerie. Ce passage des auteurs espagnols, en même temps qu'il recule cette date, prouve aussi combien la poudre était déjà répandue, puisqu'en Afrique comme en Europe on en connaissait l'usage. C'est donc en 1345 ou en 1350 qu'il faut fixer la date de l'emploi de l'artillerie sur mer.

Notice sur l'amiral Roussin.

Le rôle que le vice-amiral Roussin a été appelé à jouer dans les affaires d'Orient est trop important pour que l'attention ne soit pas fixée sur sa personne et qu'on ne recherche pas avidement ce qui peut faire connaître son caractère et ses talens.

L'amiral Roussin est le fils d'un avocat au parlement de Dijon, ville qui semble destinée à donner des hommes distingués à tous les genres d'illustration.

M. Roussin servait dans la marine de l'état avant la restauration ; à l'époque des Cent-Jours il avait rang de capitaine de frégate ; ne trouvant pas l'occasion d'employer ses services dans son arme, il se mit à la tête d'un corps d'officiers de marine organisés en fédérés. Après la bataille de Waterloo ce corps fut licencié et le commandant renvoyé dans ses foyers sans traitement de réforme ou de retraite. Cependant il sut rentrer en grâce et reprit bientôt du service sur mer ; mais rien ne l'avait encore distingué de tant d'autres officiers instruits que comptait l'armée navale ; on savait seulement que par goût il dirigeait plus particulièrement ses études vers cette partie des connaissances nautiques qui embrasse la géographie et l'hydrographie ; et le gouvernement de Louis XVIII s'étant décidé à faire explorer les côtes du Sénégal, M. Roussin lui fut indiqué comme très capable de remplir cette mission : on la lui confia. Il s'embarqua à Rochefort au mois de janvier 1817, ayant sous ses ordres la corvette la Bayadère et l'avisole le Lévrier : revenu en France pour éviter l'hivernage du tropique, il publia son premier mémoire sur sa navigation aux côtes occidentales d'Afrique depuis le cap Bojador jusqu'au mont Sousos. Le 14 février 1819, il s'embarqua de nouveau pour visiter l'archipel des Bissagos, et en 1821 il fit paraître un second mémoire qui complète le travail d'hydrographie sur la côte occidentale d'Afrique.

Le succès qu'obtint cette publication parmi les marins justifia complètement le choix que le gouvernement avait fait de cet officier, et l'engagea à le charger de l'exploration des côtes de l'Amérique méridionale comprises entre l'île Santa-Catharina et de Maranao : on mit à sa disposition la corvette la Bayadère, qu'il avait déjà commandée en Afrique, et le brick le Favori. Cette expédition eut autant de succès que la précédente : à ce nouveau service, M. Roussin en ajouta un non moins grand, en protégeant les intérêts des navigateurs français que le commerce avait conduits au Brésil. L'habileté qu'il mit dans la discussion de ces intérêts, la fermeté avec laquelle il les soutint dévoilèrent en lui la capacité d'un homme d'état et engagèrent le ministère à le charger d'une manière encore plus directe de traiter à Rio-Janeiro les questions délicates qui intéressaient notre commerce. Lors de son retour en France, il publia *Le Pilote du Brésil, ou description des côtes de l'Amérique méridionale, avec les instructions pour atterrir et naviguer sur ces côtes, accompagné d'un atlas nautique.*

L'attention de l'Europe avait été fixée sur les différentes expéditions de M. Roussin ; il reçut de l'empereur de Russie la décoration de Saint-Wolodimir. Il fut fait membre du conseil d'amirauté, grand-officier de la Légion-d'Honneur, et peu après membre de l'Institut.



Parvenu au grade d'officier-général, il exerçait à Brest les fonctions de préfet maritime, lorsque la conduite de dom Miguel envers les Français déterminâ le gouvernement à envoyer une escadre dans le Tage pour obtenir satisfaction; l'amiral Roussin fut nommé pour la commander. La manœuvre qu'il exécuta pour forcer l'entrée du Tage, l'audace avec laquelle il alla s'emboîser devant le quai de Lisbonne, la reddition des forces navales portugaises, dont une partie fut envoyée à Brest, le succès de cette mission, moitié militaire et moitié diplomatique, augmentèrent la réputation de l'amiral Roussin. Créé pair par l'ordonnance du 15 octobre, quelque temps après il fut appelé à l'ambassade de Constantinople.

Les circonstances exigeaient qu'un poste aussi important fût occupé par un homme doué d'autant d'habileté que de fermeté de caractère. Ce que l'on publia d'abord de la conduite du nouvel ambassadeur semblait prouver qu'il eût été impossible de faire un meilleur choix. On lui prêtait vis-à-vis du czar et du sultan un langage digne de la France. L'amiral exigeait le renvoi des Russes, repoussait l'intervention armée qu'ils venaient vendre au vieil empire ottoman, et répondait d'arrêter sans eux la marche d'Ibrahim. Et déjà l'on montrait la flotte du czar regagnant le large, et l'armée victorieuse d'Ibrahim faisant halte, l'arme au bras. Nous nous croyions reportés au temps où Napoléon dictait des lois des bords du Nil au Volga.

Cependant, au récit de ces événemens, les organes du ministère français gardaient un silence qu'expliqua bientôt la marche d'Ibrahim, le bruit de l'occupation de Rhodes, de Scio et de Smyrne par ses troupes, en même temps que la présence de l'escadre des Russes dans le Bosphore et l'arrivée de leur avant garde à Jassy.

Quelle fut la conduite de l'ambassadeur français dans cette grand occasion? Ici nous ne pouvons raisonner que sur des inductions plus ou moins exactes. L'amiral avait à négocier à la fois avec les Turcs et les Egyptiens; il devait également veiller aux intérêts et assurer l'indépendance de ces deux peuples. D'un côté, il fallait éloigner l'intervention des Russes qui ne cherchent que le prétexte de mettre le pied à Constantinople pour n'en plus sortir; de l'autre il fallait offrir à Méhémet-Ali, l'allié de la France, allié déjà trop peu ménagé par elle dans la guerre de la Morée et à Navarin, des frontières conquises par son épée, et dont l'étendue garantit la paix de l'Orient en satisfaisant sa juste ambition.

Les yeux du monde entier étaient fixés sur le théâtre de la guerre d'Orient; tous les esprits étaient préoccupés des résultats immenses que cette guerre pouvait entraîner. La France n'avait pas négligé sans doute les négociations qui touchaient à de si graves intérêts; cependant nous n'avions qu'un simple chargé d'affaires à Constantinople. A la nouvelle de la bataille de Koniah le gouvernement envoya son ambassadeur, pensant qu'il arriverait assez tôt pour repousser le secours officieux de la Russie; mais l'escadre russe, auxiliaire empressée, se rangeait dans le Bosphore au moment même où l'amiral Roussin y montrait son pavillon. Dans cette extrémité il fut sans doute forcé de promettre une intervention d'autant plus active et plus puissante, que celui auquel il la promettait avait un besoin plus grand des secours qu'on voulait lui faire refuser. Pour imposer à l'esprit de Mahmoud, et avant d'avoir eu le temps de reconnaître le terrain, l'amiral, en exigeant du divan le départ de la flotte moscovite, crut devoir exiger du pacha d'Egypte plus que le sultan même n'osait demander; à cette faute, excusée peut-être par les embarras où se trouvait l'amiral, et par le vague de ses instructions, il ajouta celle d'exiger que le vainqueur

acceptât les conditions qu'il lui dictait et répondit en vingt-quatre heures à son ultimatum. C'était manquer de mesure et de réflexion.

Méhémet-Ali n'ignore pas combien une coalition contre lui serait difficile, et que dans l'état actuel des choses en Europe il ne se trouverait peut-être pas une armée capable de lui être opposée; il sait aussi que la France ne romprait pas sans y regarder à deux fois ses immenses relations commerciales avec l'Égypte, pas plus que les autres nations ne la condamneront à un blocus maritime qui serait un désastre pour le commerce européen tout entier. Aussi ne dut-il point s'effrayer des menaces irrésistibles de l'ultimatum, et se contenter du pachalik d'Acre offert par l'ambassadeur français quand l'ambassadeur turc cédait les quatre pachaliks de la Syrie. Méhémet laissa Ibrahim marcher en avant pour dicter lui-même, de plus près, le traité qu'il consentirait à signer.

Ce que veut Méhémet-Ali, c'est de rendre héréditaire dans sa famille le pouvoir que son fils a si glorieusement agrandi. Des débris d'un empire décrépît, il veut former un empire dont la force et l'indépendance ne puissent être contestées. C'est l'intérêt de la France et de la civilisation, de le servir en son projet : de la France que Méhémet-Ali affectionne assez pour lui pardonner les torts qu'elle à déjà plus d'une fois commis envers lui ; de la civilisation qui semble retourner en cette Égypte qui fut son berceau, et d'où elle se répandit et peut se répandre de nouveau dans ces contrées orientales d'où le sabre des Osmanlis l'avait exilée. L'intérêt de la France et des puissances européennes exige aussi que Mahmoud, digne peut-être de commander à un empire moins usé et qu'il s'efforce en vain de rajeunir, ne soit pas livré sans défense à la première attaque de la Russie ou à l'ambition des successeurs de Méhémet et d'Ibrahim. L'amiral Roussin doit avoir compris toute l'étendue de sa mission. Sorti du premier pas où il se trouvait engagé, mieux instruit sur les choses et les hommes, nous croyons que personne n'est plus capable de faire sentir et respecter l'influence de la grande nation que l'on a vue, à peu d'années de distance, aux pieds des Pyramides et du Kremlin.

Situation du Sénégal

*Depuis la mort du prince Moctar fusillé par les Français
le 5 janvier dernier.*

12 avril.

Les journaux français ont raconté récemment, avec plus ou moins d'exactitude, la fin tragique de Moctar, prince de la tribu des Trazas, fusillé par ordre du gouverneur du Sénégal. Un voyageur, arrivé il y a deux jours de cette colonie, nous a donné sur la mort du prince maure, et sur les événemens qui l'ont suivie, des détails intéressans, et nous nous empressons de les publier.

Moctar et Mohammed-el-Habib se disputaient la couronne des Trazas; Moctar, entreprenant, audacieux, et facilement emporté par sa fougue de jeune homme, soupçonnait Jean Malywouare, Nègre de Saint-Louis, d'avoir servi activement les intérêts de son rival. Un jour Malywouare descendait les escales sur son bâtiment. Moctar se rencontra avec lui à la hauteur de l'île aux Caimans, près Richard-tol; laissant les Maures qui l'accompagnaient sur le rivage, il se rend seul à bord du bâtiment de

Malywouare et lui demande à acheter une riche couverture qu'il portait. « Tu sais que je ne t'ai jamais rien refusé, lui répond Malywouare, mais j'ai besoin de cette couverture; à mon retour, je te la vendrai. » Moctar ne réplique rien, quitte le bâtiment, remonte à cheval, et, se retournant par derrière à la manière des Scythes, il tire un coup de fusil à Malywouare. Le Nègre n'avait point été atteint; mais les gens de Moctar crurent le servir en ajustant mieux que lui, et Malywouare frappé de plusieurs coups de feu mourut à la suite d'une amputation.

A la nouvelle de cet assassinat, le gouverneur Saint-Germain, oubliant les intérêts de la colonie et les ménagemens que les Français sont obligés de garder vis-à-vis des hommes du désert, crut devoir prendre le soin de venger Malywouare. Il fait arrêter les Maures qui se trouvent à Saint-Louis, les met aux fers ou les attache à des boulets et les condamne à remuer le sable des rues de la ville. Une caravane inoffensive passant sur la rive de Gandiole, de retour d'un marché de grains, est traitée de la même manière. On conçoit quelle irritation devait causer une pareille conduite parmi des hommes qui regardent les Français, race exotique et tributaire du roi de Oualo, comme une race inférieure à celle des fiers enfans du Sénégal.

La conduite des Français à l'égard des Maures n'effraya point Moctar. Il annonça le projet de s'expliquer avec le gouverneur. M. de Saint-Germain ayant appris son arrivée à Guétandar, le fit cerner à quelques pas de Saint-Louis, par un détachement du 16^e de ligne. Moctar, au lieu de résister, déclara qu'il marchait de plein gré, et qu'il voulait justifier les vengeances qu'on l'accusait d'avoir exercées envers Malywouare et d'autres individus. On le traduisit à l'instant devant une commission militaire présidée par un capitaine; il fut condamné à mort. En entendant cet arrêt, Moctar baissa la tête, et la relevant aussitôt: « Comment meurent les princes français? demanda-t-il. — Ils sont fusillés, lui répondit-on. — Eh bien, je veux être fusillé. » On le fit descendre dans la cour qui touche aux appartemens du gouverneur, et une minute après il n'était plus. Il avait à peine dix-sept ans (1).

Depuis la mort du chef des Trazas, arrivée au mois de janvier dernier, on ignore en France ce qui s'est passé au Sénégal. Le ministère, du moins, n'a rien laissé transpirer. Voici ce qui nous a été rapporté:

La fin tragique du jeune Moctar a éteint tout ressentiment dans le cœur de son rival. Mohammed-el-Habib n'a plus senti que le besoin de venger sa mort et de demander réparation des cruautés exercées par le gouverneur Saint-Germain sur les Maures arrêtés et enchaînés par ses ordres. Déjà ces cruautés avaient excité une grande irritation dans tout le Désert arabe. Deyfour, fils du chef des Himboti et partisan de Moctar, avait cherché à user de représailles sur les Français qu'il rencontrait; il avait même entraîné dans un guet-à-pens un voyageur français, naturaliste distingué, qu'il blessa d'un coup de feu à la cuisse et qui le tua en se défendant. Maintenant la colonie est menacée d'une invasion de la part de Moham-

(1) On écrit d'Alger, en date du 17 février, que l'on vient d'exécuter deux chefs de tribu accusés d'avoir été à la tête de la révolte de Béliida. Ils ont marché à la mort avec sang-froid. La manière dont se font dans cette colonie les exécutions, rappelle celles des anciens Romains: le patient a les mains attachées derrière le dos, il se met à genoux devant le bourreau; celui-ci le saisit par les cheveux, et lui tranche la tête d'un seul coup de *yatagan*.

med-el-Habib lui-même. Dernièrement il s'est présenté à Saint-Louis avec quelques uns des siens. Le gouverneur, qui l'avait délivré de la rivalité de Moctar, crut l'instant favorable pour le lier par un traité de paix et de commerce. Mohammed-el-Habib résista d'abord et insista pour que l'interprète rendit fidèlement les expressions de mépris que lui inspirait M. de Saint-Germain. Celui-ci voulut le faire arrêter ; et comme le Maure craignait le sort de Moctar, il feignit d'accepter la paix. Rendu à la liberté, il ne songea plus qu'à ses projets de guerre. On dit qu'il a rassemblé tous les hommes de la tribu des Trazas, la plus puissante de celles qui se partagent le Désert, et qu'il est prêt à marcher sur Saint-Louis : on dit même qu'il a fait avancer de l'île de Popinquier un immense troupeau de bœufs dont il prétend se servir dans son invasion. La troupe de ligne, l'artillerie, la garde nationale sont sous les armes ; on a réparé les forts et préparé les batteries. On s'attend à un coup de main qu'il ne suffit pas de prévoir : la plus grande anxiété règne partout. Telle est aujourd'hui la position où la mort de Moctar et les mesures impolitiques du gouverneur ont placé la colonie. Si ces faits sont exacts, ils peuvent entraîner la perte de nos possessions dans cette partie de l'Afrique.

Découverte d'un nouveau Continent

Dans les hautes latitudes de la mer du Sud, par le capitaine Biscoe.

— Terre d'Enderby. — Ile Amélie. — Terre de Graham.

Les navigateurs qui, jusque ici, s'étaient élevés dans la mer du Sud à des latitudes voisines du cercle polaire antarctique, avaient été arrêtés à ces hauteurs, sans qu'il leur eût été possible de s'avancer davantage vers le pôle ; Cook comme ceux qui s'y aventurèrent sur ses traces en étaient revenus persuadés que des plaines et des montagnes de glace couvraient en entier l'espace immense compris entre le cercle polaire et le pôle. Cependant il semblait nécessaire à certains géographes qu'il se trouvât des terres dans cette partie du globe, de même qu'il en existe dans les parties correspondantes de l'hémisphère boréal. Ce raisonnement était fondé : l'on a maintenant la preuve que la mer et les glaces n'occupent pas seules une aussi vaste portion de notre planète.

La Société géographique de Londres, dans une de ses dernières séances, a entendu la lecture d'un rapport qui constate l'existence de terres dans le voisinage et au-delà du cercle polaire antarctique ; cette découverte a été faite en 1851 et 1852 par le capitaine anglais Biscoe, commandant le brick le *Tula*, en compagnie du cutter le *Lively*, bâtimens appartenant à messieurs Enderby, riches armateurs de vaisseaux pour la pêche de la baleine.

Le *Tula* se trouva pour la première fois en vue des terres le 28 février 1851 ; il les observa pendant tout le mois de mars, mais sans pouvoir s'en approcher à plus de dix lieues, à cause des obstacles que lui opposèrent constamment les glaces. Au moment où le capitaine Biscoe découvrit cette terre, le *Tula*, se trouvait par les 66° 30' de latitude méridionale et par les 47° 30' de longitude orientale du méridien de

Londres. Il lui donna le nom de ses armateurs, celui de terre d'*Enderby*, et il la suivit dans une longueur de plus de cent lieues marines. Il reconnut que ses montagnes, dont il apercevait très clairement les pics bleuâtres s'élevant au-dessus des neiges, formaient une chaîne qui s'étendait dans la direction de l'E.-N.-E. à l'O.-S.-O. Il ne rencontra d'ailleurs dans ces parages aucune espèce de poisson, et les seuls oiseaux qu'il y vit appartenaient au genre des pétrels; les marins les connaissent sous le nom d'*oiseaux des tempêtes*. A la fin de mars, il fut forcé par le mauvais état de santé de ses équipages de regagner des latitudes moins froides, et il alla ensuite hiverner à la terre de Van-Diemen.

L'année suivante, il se porta de nouveau dans les hautes latitudes; le 15 février 1852, il était par 67° 15' de latitude méridionale et par 69° 29' de longitude orientale du méridien de Londres, lorsque, dans la direction du sud-est, il atteignit une île qu'il appela l'île Amélie, en l'honneur de la reine d'Angleterre. Cette île offre dans l'intérieur un grand nombre de petites montagnes de forme conique et à base très large. L'une d'elles, dont le sommet seulement était tout couvert de neige ou de glace, s'élevait à une grande hauteur au-dessus de toutes les autres.

Le capitaine Biscoe quitta l'île Amélie après s'être assuré qu'elle était voisine de la grande terre, il se fit débarquer dans une baie spacieuse que forme la côte; considérant ses découvertes comme la conquête d'un nouveau continent, il en prit possession au nom du roi Guillaume IV. On ne peut trop préciser quel avantage le gouvernement britannique retirera de ce nouveau territoire. Les pêcheurs de baleine pourront sans doute y trouver un abri contre les tempêtes quand les glaces n'en défendront pas l'approche, mais il ne paraît pas qu'elles puissent leur offrir d'autres ressources; le capitaine Biscoe n'y a pas trouvé vestige d'animaux ou de plantes. La partie où il a débarqué a reçu de lui le nom de terre de Graham.

D.

Pêche de la Baleine dans les mers du Sud.

La pêche de la baleine est une des industries qui méritent le mieux d'être encouragées. Quand on compterait pour rien les immenses profits qu'en tirent ceux qui l'exploitent, et l'utilité journalière et domestique que nous trouvons dans ses produits, nous devrions compter pour beaucoup le bien qu'elle fait à la marine en formant des marins excellens et intrépides.

La France a de tout temps senti de quel intérêt il était pour elle de favoriser cette pêche. Elle lui a accordé des primes et des privilèges, et elle en a recueilli le fruit. Les matelots basques, formés sur les vaisseaux baleiniers que le port de Bayonne expédiait chaque année, à l'exclusion presque entière des autres ports de France, passaient autrefois pour les meilleurs marins du monde. Sous le règne de Louis XVI, ce fut du port de Dunkerque que partirent presque tous les bâtimens destinés à la pêche de la baleine. Ce prince avait déterminé des Américains de Nantucket, île renommée par l'habileté de ses pêcheurs, à former à Dunkerque une société d'armateurs qui n'expédiait de bâtimens que pour la pêche de la baleine.

Cette grande entreprise commençait à prospérer, lorsque la révolution de 89 et les événemens qui entraînent la ruine de notre commerce maritime forcèrent les armateurs de Nantucket à renoncer à leur établissement.

La pêche de la baleine a reçu de nouveaux encouragemens après la restauration; des primes ont été accordées sous Louis XVIII et sous Charles X, et leur quotité vient tout récemment encore d'être fixée par la chambre des députés pour toute cargaison en huile de baleine entrée dans un de nos ports sur un vaisseau français. Ces primes sont-elles réellement utiles? c'est une question que nous nous proposons d'examiner plus tard.

Les baleines étaient anciennement communes dans toutes les parties de l'Océan; mais, à mesure qu'elles y ont été poursuivies, elles se sont retirées vers les parties de la mer les moins fréquentées par les vaisseaux, et, quoiqu'on en trouve encore en assez grand nombre à de certaines distances des côtes du Brésil, du Chili et du Pérou, on s'aperçoit que, dans l'un et l'autre hémisphère, elles tendent continuellement à se rapprocher des régions polaires. Déjà, dans notre hémisphère boréal, ce n'est plus que vers les côtes du Groenland et de l'Islande qu'on peut en rencontrer; si dans l'autre moitié du globe, dans les mers tempérées, il s'en trouve encore en assez grande quantité pour qu'on soit tenté de les y aller chercher, on remarque que leur nombre va toujours en diminuant, et l'on peut prévoir l'époque où la pêche ne pourra plus se faire d'une manière fructueuse que dans les mers les plus rapprochées du cercle polaire antarctique.

La pêche de la baleine dans les mers du Nord occupe un assez grand nombre de vaisseaux de toutes les nations européennes maritimes et industrielles. Toute baleine qui se prend est convertie en huile, et en général une seule saison suffit à un bâtiment pour compléter sa cargaison.

Dans la mer du Sud, au contraire, les pêcheurs ne s'attachent qu'à une seule espèce de baleines, à celle qui donne l'huile de sperma-céti; ils négligent les autres, bien qu'il leur fût presque toujours facile de remplir assez promptement leurs tonneaux avec l'huile qu'ils en tireraient: mais cette huile est de très peu de valeur, en comparaison de celle de sperma-céti; son prix n'est pas assez élevé pour qu'une cargaison, fût-elle entière, pût couvrir les frais d'armement et de voyage, et donner quelque bénéfice aux armateurs.

Nous allons entrer dans quelques détails sur la manière dont sont dirigées les expéditions qui se font pour la pêche de la baleine dans la mer du Sud, et sur les bénéfices qu'on peut en retirer. Ceux de nos lecteurs qui ont des connaissances acquises par l'expérience dans cette partie, reconnaîtront sans peine l'exactitude de nos informations; et il est probable que si quelque capitaine de vaisseau baleinier se décidait à suivre la marche que nous allons indiquer, il s'applaudirait un jour de l'avoir fait.

Les vaisseaux de 250 à 400 tonneaux sont ceux qui conviennent à ces expéditions; ils peuvent avoir de 25 à 35 hommes d'équipage, et porter depuis 6 jusqu'à 18 canons, suivant les circonstances de paix ou de guerre. Ces bâtimens sont abondamment pourvus de tout ce qui sert à la pêche, d'excellens tonneaux pour l'huile, de grandes cuves de cuivre, de chaudières de fer, de bateaux d'une forme particulière, et appropriée à ce genre de pêche, etc. Ils portent un approvisionnement complet en vivres de toute nature et de la meilleure qualité, en vins et liqueurs spiritueuses, en eau, et aussi en objets d'habillement pour l'entretien des équipages pendant dix-huit mois ou deux ans.

Le départ d'Europe d'un vaisseau baleinier est calculé de manière à ce

qu'il puisse doubler le cap Horn dans le courant de janvier ou, au plus tard, de février. Dès qu'il est entré dans la mer Pacifique, il se dirige vers l'île de Mocha, qui est située par les 38 degrés de latitude et à une quarantaine de lieues des côtes du Chili. C'est dans ces parages qu'il commence à s'occuper des baleines. Il est arrivé quelquefois qu'elles s'y sont trouvées assez abondantes pour qu'un vaisseau ait pu y compléter son chargement. Mocha est une île déserte sur laquelle on trouve des chevaux et des cochons sauvages. Les baleiniers y relâchent souvent à leur arrivée dans la mer Pacifique pour renouveler leur provision d'eau et de bois. Les parages de Mocha sont sujets à de fréquentes tempêtes, et il n'est pas prudent d'y rester long-temps. Le vaisseau baleinier se rapproche de l'équateur en cherchant des baleines dans cette partie de la mer qui s'écarte des côtes du Chili et du Pérou, depuis 20 jusqu'à 80 lieues. Assez souvent il se tient en vue des terres du continent, et il est rare qu'en battant ainsi la mer il ne rencontre pas ce qu'il cherche, c'est-à-dire l'espèce de baleine qui contiennent cette matière onctueuse et blanchâtre à laquelle on a donné le nom de *sperma-ceti*; ce nom a été vraisemblablement imaginé pour faire croire que c'était une matière beaucoup plus rare et plus précieuse qu'elle ne l'est réellement; la baleine qui le fournit est celle qu'on distingue sous le nom de cachalot. La tête de ce cétacée est plus allongée que celle des autres baleines, et ses yeux ne sont pas plus gros que ceux d'un bœuf. La substance dont on obtient le sperma-céti se trouve dans une cavité triangulaire d'environ un mètre et demi de profondeur, de trois à quatre mètres de longueur, et qui occupe une grande partie de la tête, quoiqu'elle paraisse n'avoir rien de commun avec la cervelle de l'animal.

On pourrait croire qu'il doit être très difficile de distinguer dans la mer un cachalot d'avec une baleine d'une autre espèce. Il n'en est rien, et les pêcheurs qui ont un peu d'expérience n'y sont jamais trompés. Les autres baleines jettent l'eau par leurs évents à une assez grande hauteur et toujours perpendiculairement au-dessus de leur tête; le cachalot la jette directement devant lui, de manière à former une sorte de masse écumeuse de quelques pieds seulement d'étendue. Sa marche est également différente; elle est lente et réglée, excepté quand il est poursuivi. Lorsqu'il se sent piqué par le harpon, il devient furieux, il est alors plus dangereux que toute autre baleine. On en a vu souvent attaquer les bateaux baleiniers, les briser et faire périr les équipages qui les montaient.

Lorsqu'un cachalot a été harponné et qu'on s'en est rendu maître, on le place le long du vaisseau; on sépare la tête de son corps, et on retire de la cavité qui la contient toute la substance qui donne le sperma-céti; on dépèce le corps, et on en met toutes les parties grasses dans des chaudières où elles sont converties en huile; on exprime cette huile et on la met ensuite dans des cuves où elle se refroidit et d'où on la porte dans des tonneaux qu'on a soin de visiter souvent pour s'assurer qu'ils n'en perdent pas.

Lorsque le vaisseau baleinier s'est avancé jusqu'au 14^e degré de latitude, il établit une croisière; il l'étend, sans beaucoup s'écarter de cette parallèle, jusqu'à quarante lieues de la côte de laquelle il se rapproche souvent, parce qu'on sait que les baleines aiment à se tenir dans son voisinage: il n'est pas rare d'en prendre à moins de deux lieues de terre. Il continue à s'avancer vers l'équateur, et, lorsqu'il est parvenu au 5^e degré de latitude, il s'écarte des côtes du continent et se porte vers un

groupe d'îles connu sous le nom d'îles Gallapagos, situées à une centaine de lieues de la côte du Pérou, et dans le voisinage desquelles on rencontre assez ordinairement des baleines. C'est en général depuis le mois de mai jusqu'à la fin de juillet que les vaisseaux baleiniers se rendent à ces îles. Elles sont désertes, et n'offrent aux marins qui les visitent qu'une seule mais bien précieuse ressource, ce sont des tortues répandues en grand nombre sur le rivage, et qui donnent un aliment d'autant plus salutaire que les marins qui atteignent ces contrées y sont presque toujours atteints du scorbut. Malheureusement ces îles ne renferment aucune source d'eau, et cependant elle manque nécessairement à bord ; car depuis trois mois le vaisseau a dû quitter Mocha. Il est obligé de croiser pendant neuf ou dix semaines dans le voisinage de ces îles, avant de se rendre à la côte du Pérou pour renouveler sa provision.

Ordinairement c'est à Tumbuz, dans le golfe de Guyaquil que les baleiniers vont faire de l'eau ; c'est là qu'ils se procurent aussi les autres objets dont ils peuvent avoir besoin : ils recommencent ensuite leur croisière, se portent entre l'ouest et le sud jusqu'à la hauteur de l'île de Juan Fernandez, remontent vers l'île de Mocha, et, s'ils n'ont pas encore achevé leur chargement, ils refouillent une seconde fois les parages qu'ils ont déjà parcourus.

Lorsqu'on longe les côtes du Chili et du Pérou, on remarque souvent des parties de mer qui sont comme de longues raies colorées : c'est dans le voisinage de ces raies que les baleines paraissent se tenir de préférence ; mais on n'y en trouve que dans les parties où les sondes ordinaires sont insuffisantes pour atteindre le fond.

Lorsque les tonneaux des baleiniers sont remplis et que la pêche est heureuse, on remplit également tous les vases, tous les ustensiles qui se trouvent à bord. Il est assez souvent arrivé que cet excédant sur lequel on ne comptait pas a payé toutes les dépenses qu'un vaisseau avait faites dans le cours de ses voyages. L'huile contenue dans les tonneaux est toute en bénéfice pour l'armateur.

Les Anglais et les Américains ont jusqu'à présent fait presque exclusivement ces expéditions pour la mer du Sud. Un voyage dure ordinairement deux ans ; et les vaisseaux anglais qui coûtent aux armateurs depuis deux cent cinquante jusqu'à trois cent cinquante mille francs en frais de toute nature, reviennent avec des cargaisons qui se vendent jusqu'à huit cent mille francs et quelquefois plus cher.

Expédition

Du capitaine PORTER contre les baleiniers anglais en 1815.

On voit que le résultat des expéditions pour la pêche de la baleine est en général très avantageux ; il n'y a que les naufrages ou des accidens imprévus qui empêchent les armateurs d'en retirer d'immenses bénéfices. C'est ce qui est arrivé dans la dernière guerre entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Vaisseaux et cargaisons, les armateurs anglais ont perdu tout ce qu'ils avaient aventuré dans les mers dont nous venons de parler.

C'était en 1815. Le gouvernement des Etats-Unis, voulant inquiéter le commerce des Anglais, donna au commodore Bainbridge le commandement d'une division de frégates chargée de remplir cette mission sur les côtes du Brésil. Une de ces frégates qui devait faire partie de la division, l'Essex, de trente-deux canons, était commandée par le capitaine Porter; elle se trouva forcée de faire voile de la Delaware et de se rendre seule à la côte du Brésil, où le commodore Bainbridge lui avait assigné un point de rendez-vous. Le capitaine Porter y attendait inutilement depuis quelque temps le commodore; lorsqu'il apprit que des forces navales anglaises, très supérieures aux siennes, se trouvaient dans ces parages et qu'elles étaient spécialement destinées contre la marine des Etats-Unis; à l'instant il conçoit et prend sur lui d'exécuter le projet de se rendre dans l'Océan Pacifique et d'y faire au commerce anglais le plus de mal qu'il lui serait possible. Il double le cap Horn dans le mois de février 1815, touche à l'île de Mocha, relâche à Valparaiso, suit les côtes du Chili et du Pérou, se rend aux îles Gallapagos et croise quelque temps dans leur voisinage, dans l'espoir de rencontrer quelques baleiniers anglais. Cet espoir ne fut point trompé, et du 30 avril au 14 septembre il réussit à s'emparer de tous les vaisseaux anglais qui se trouvaient dans cette partie de la mer Pacifique. La perte qu'il leur fit éprouver par suite de cette entreprise hardie, a été évaluée à près de treize millions. Cette somme ne paraît pas exagérée quand on considère que douze baleiniers, la plupart de 300 tonneaux et au-dessus, furent pris par les Américains et perdus pour les Anglais, ainsi que leurs cargaisons.

L'Essex se trouvait au mouillage à Valparaiso au commencement du mois d'avril 1814, lorsqu'il y fut rencontré par la frégate anglaise la Phœbé, ayant avec elle un bâtiment de moindre force. Attaqué par les Anglais, quoique sous le canon de Valparaiso, et par conséquent en place neutre, le capitaine Porter fit la plus vigoureuse résistance; mais ayant eu sa frégate dématée et désemparée de toutes parts, et une grande partie de son équipage tué ou mis hors de combat, il fut obligé de se rendre.

C'est ce même capitaine Porter, homme audacieux et plein de bravoure, que nous avons vu, il y a quelques années, appelé au commandement des forces navales du Mexique. Dans ce commandement, il a rendu des services éminens à la république naissante qui le lui avait confié; mais son caractère déterminé et indépendant, les désagrémens qu'on lui fit éprouver et qu'il ne voulut point supporter, le forcèrent bientôt à abandonner le service du Mexique pour revenir aux Etats-Unis. D.

Procédés

Pour préserver le bois de marine de la pourriture sèche.

Personne n'ignore que les bois de charpente et de construction qu'on emploie avant qu'ils aient perdu toute leur eau de végétation, sont sujets à se tourmenter, à se déjeter, à se fendre, et que ceux même auxquels on a donné tout le temps nécessaire pour arriver à une dessiccation complète se décomposent et se détruisent rapidement lorsqu'ils occupent quelque place humide et où l'air ne circule pas. L'altération qu'éprouve le bois dans ce dernier cas est désignée sous le nom de *pourriture sèche*. On peut la remarquer dans beaucoup de solives, de poutres ou

d'autres pièces de charpente, surtout à leurs extrémités quand celles-ci reposent sur des parties de murs humides et privées d'air. Mais c'est principalement dans les bois dont les vaisseaux sont construits que la pourriture sèche est commune, et il serait urgent de les en préserver; car c'est une des causes les plus actives de leur destruction, en même temps qu'elle nécessite pendant qu'ils existent des frais continuels de radoub et d'entretien.

Mille recettes ont été long-temps proposées et préconisées par leurs inventeurs contre cette maladie, sans qu'aucune d'elles ait pu soutenir avec succès l'épreuve de l'expérience.

Enfin, après tant d'essais infructueux, on a lieu d'espérer que le remède contre la pourriture sèche est trouvé, et que les bois de construction pourront à l'avenir en être préservés au moyen d'une préparation qui n'occasionnera pas des dépenses trop considérables et qui puissent détourner de l'idée de l'employer.

C'est à un Anglais, M. J. Howard, de Londres, qu'est due cette découverte. Tous les pays où il se construit des vaisseaux voudront en profiter, si elle est aussi certaine qu'une première expérience permet de le croire. Il y a près de quatre ans que quelques essais faits par M. Howard lui firent soupçonner que le sublimé corrosif avait la propriété de prévenir la pourriture sèche dans le bois; il communiqua ses remarques aux administrateurs de l'arsenal de Woolwich où il existe un local spécialement destiné aux expériences auxquelles sont soumis les préservatifs proposés contre elle. On décida que les premiers essais qu'il avait tentés seraient répétés sur une plus large échelle. Pour avoir un terme de comparaison, on plaça en même temps dans une grande cave humide, qui sert de local aux expériences, des pièces du même bois et de la même dimension, les unes sans préparation, les autres préparées. La préparation de celles-ci avait consisté à les mettre dans un bassin qu'on avait ensuite rempli d'une solution de sublimé corrosif, composée d'un demi-kilogramme de sublimé pour vingt-cinq litres d'eau. On les y avait laissées pendant huit jours, après avoir eu la précaution de les assujétir de manière à ce que toutes leurs parties se trouvassent constamment dans la solution. Après ce temps elles avaient été retirées du bassin et placées dans la cave humide conjointement avec les pièces de bois non-préparées, destinées à établir la comparaison.

Ces différentes pièces de bois restèrent ainsi pendant trois ans sans qu'on y touchât; enfin on vint de les examiner et de juger leur état comparatif; il a été constaté que le bois préparé suivant la méthode de M. Howard, se trouvait dans un état de parfaite conservation, tandis que celui qui n'avait pas été saturé de sublimé était complètement décomposé par la pourriture.

La quantité de sublimé qu'absorbe le bois n'est pas considérable; la charge d'un chariot n'en exige qu'un demi-kilogramme.

On a essayé, tout nouvellement aussi, un autre moyen plus simple, plus prompt et moins dispendieux, et qui, dit-on, a très bien réussi. Il consiste à soumettre les bois de construction à l'action de l'acide pyroligneux. Il faut un hangar dans lequel on met les pièces de bois qu'on veut préparer; on les pose les unes au-dessus des autres, mais en laissant entre chacune un espace vide, au moyen de dés sur lesquels reposent les lits supérieurs. On ferme hermétiquement toutes les parties du hangar, n'y laissant qu'une seule ouverture à deux ou trois

pieds au-dessus du sol, ouverture dans laquelle on introduit le bout d'un tuyau de poêle placé tout auprès du hangar. On allume ensuite dans le poêle un feu de copeaux de chêne ou d'autre bois très abondant en acide pyrologneux. La fumée de ces copeaux passe dans le hangar, en remplit toutes les parties; l'acide qu'elle porte avec elle s'attache au bois qu'on veut préparer, y pénètre et détruit le germe de la pourriture sèche ou la tendance qu'il aurait à la contracter. Le feu de copeaux doit s'entretenir pendant plusieurs jours, afin que la fumée puisse faire tout son effet.

D.

COLONIES.

Les gouvernemens puisent leur force dans le bien-être matériel dont ils font jouir les peuples. L'agriculture et le commerce sont les sources premières de vitalité qui communiquent ensuite l'existence à toutes les parties de l'organisation sociale. En restreindre l'essor, c'est rompre le lien qui fait la durée des empires comme la prospérité intérieure des états.

L'histoire nous révèle ce que valurent à leurs gouvernemens les découvertes des navigateurs portugais, espagnols, hollandais. Les Anglais ont enlevé ces conquêtes à l'industrie des peuples ruinés par eux. Leur avidité, leur égoïsme fondant leur gigantesque puissance commerciale, a fondé aussi leur esprit public. Chez eux l'intérêt national est le premier de tous les intérêts; c'est aussi l'intérêt de tous. En présence d'une crise menaçante, il n'y a plus de dissension politique, plus d'hostilité contre le pouvoir, plus d'opposition ni de combat d'une part ou d'une autre. Gouvernans ou gouvernés sympathisent et s'entraident; et quoiqu'elle puisse d'ailleurs avoir à s'en plaindre, la nation ne refuse jamais son appui à un gouvernement qu'elle voit empressé de faire respecter sa nationalité, en même temps qu'occupé à accroître sans cesse les débouchés de ses spéculateurs d'un bout du pôle à l'autre.

Nul gouvernement ne comprend aussi largement la véritable économie politique que le gouvernement de la Grande-Bretagne. On ne le voit point descendre à de petites personnalités, ni se montrer accessible à des considérations d'intérêt privé: régulateur des dissidens généraux, il consulte, il médite sur toutes les questions qui se rattachent aux améliorations à introduire; aucune mesure n'est arrêtée qu'après avoir été mûrie par les épreuves d'une discussion avec les spécialités qu'elle concerne.

Là, point de ces théories au moyen desquelles on perpétue les prohibitions absurdes ou d'injustes privilèges. La raison y fait justice des préjugés qui entravent ailleurs les progrès de la civilisation et compromettent le repos des peuples.

C'est ainsi que dans la réforme de sa législation coloniale, le gouvernement anglais marche d'un pas ferme et assuré dans la voie des modifications indiquées par le parlement. Les résistances d'une oligarchie coloniale aux abois sont impuissantes. Elles ne paralysent point la marche des autorités appelées à régénérer des possessions trop long-temps livrées à l'action de préventions stupides, et aux passions des trafiquans de chair humaine.

Plus heureuses que les colonies françaises, les possessions anglaises jouis-

sent déjà du bienfait d'une administration identifiée avec les principes d'humanité proclamés par le cabinet de Saint-James; elles sont à la veille d'obtenir le complément de l'œuvre de justice depuis si long-temps réclamé par les philanthropes de la Grande-Bretagne.

En France, de nobles cœurs ont aussi défendu la cause des opprimés coloniaux. Brissot et Condorcet, Grégoire, Lafayette, Tracy, Salverte, malgré leurs éloquens plaidoyers, n'ont pu encore triompher des machinations qui dominent l'administration. On n'a point tenu compte des avertissemens consciencieux tant de fois adressés aux ministres par les mandataires de la nation. Il semble que le pouvoir soit fasciné par une puissance irrésistible.

On oublie trop que la cupidité des planteurs, leur avarice, leur cruauté envers les esclaves, ont provoqué le massacre des blancs à Saint-Domingue.

La traite des noirs est proscrire: mais à la Martinique et à la Guadeloupe, on n'use pas moins effrontément de cet affreux commerce; et là aussi, plus qu'ailleurs, on dédaigne l'amélioration du sort des esclaves. Un calcul affreux a fait regarder leur bien-être comme une duperie; l'éducation de leurs enfans, les soins auxquels assujettissent la grossesse de leur mère et leur allaitement, comme une charge trop onéreuse: les cachots, les supplices les plus cruels hâtent la fin des Nègres infirmes, ou épuisés par l'âge; on sait qu'ils ne périront jamais assez tôt, quand on sait pouvoir en acheter à son gré de jeunes et de robustes qui les remplaceront. On sait qu'on peut impunément faire avorter les mères, leur imposer une stérilité forcée, quand on sait pouvoir acheter à bas prix des esclaves tout formés pour souffrir. C'est d'ailleurs un soin presque toujours inutile; les mères n'attendent pas qu'on ôte la vie à l'être qu'elles n'élèveraient que pour la servitude et la torture: elles savent bien elles-mêmes étouffer le germe qu'elles ont le malheur de porter dans leur sein.

Encroutés dans leurs habitudes despotiques, invariables dans leurs principes de droit de vie et de mort sur leurs esclaves, les propriétaires n'ont inspiré à la race africaine d'autre sentiment que celui de la vengeance. Cette vengeance a été atroce toutes les fois qu'elle a pu s'exercer impunément. Leur cruauté dans leurs assassinats, leur raffinement de barbarie contre leurs oppresseurs, montrent assez que les Nègres savent profiter et se souvenir des leçons qu'on leur donne, et rendre avec usure le mal qu'on leur a fait. Il a semblé dans leurs jours de révolte que, condamnés à une dissimulation continuelle, ils recouvraient, avec la liberté, une force physique et morale d'autant plus énergique et terrible qu'elle avait été comprimée plus long-temps.

En allant à la potence vingt-sept esclaves suppliciés en 1851, à Saint-Pierre de la Martinique, défiaient encore les blancs, les appelaient leurs bourreaux, et, en montant au gibet, ils appelaient du jugement des hommes au tribunal du Dieu auquel ils traduisaient la conscience de leurs juges et le machiavélisme de leurs maîtres.

L'Europe indignée n'a été que trop souvent initiée à la monstruosité du système colonial.

Si notre gouvernement est sourd aux cris de détresse des infortunés que les édits de 1642, de 1685, avaient pour but de protéger; si ceux qui abusent depuis deux siècles des errements et des séductions avec lesquels ils torturent le texte des lois; si à des règles positives on substitue, ainsi que le permettrait la législation projetée, le vague ou plutôt l'arbitraire des conseils coloniaux, on ne laissera plus aux esclaves désespérés qu'à choi-

Supplément.

sir entre la révolte ou une mort cent fois préférable à leur misérable vie. La loi, promulguée telle que l'a adoptée la chambre des pairs, serait funeste aux colonies : les blancs ne jouiraient pas long-temps des succès qu'ils se promettent.

Pénétrés de l'importance des colonies, de la nécessité de leur conservation dans l'intérêt des nations maritimes et industrielles, l'étude de leur situation physique et morale, et de leurs besoins, sera l'objet de notre investigation. Nous avons saisi à la source du mal, et sur les lieux, la connaissance des infirmités dont elles sont accablées : indiquer les remèdes à opposer à leur état morbifique, ce sera une tâche de conscience et d'honneur.

Réflexions sur notre Système colonial,

(Par M. PAGÈS, député de l'Arriège).

Notre misère coloniale est le résultat des principes sur lesquels l'ancien gouvernement était assis. Les Français pouvaient tout conquérir ; mais un pouvoir qui voulait gouverner les hommes sans eux et malgré eux devait tout perdre. Venus après tous les peuples de l'Europe, ils s'étaient établis au Sénégal, où ils pouvaient faire et d'où ils pouvaient dominer ce trafic de la traite des noirs que les blancs appellent encore un commerce. Les îles de France, de Bourbon, de Madagascar, l'Inde, où nous avons possédé des côtes immenses, un pays trois fois plus vaste que la France, et tout le commerce de la Chine ; dans l'Amérique du Nord, le Canada, les bancs de Terre-Neuve, l'Acadie, la Louisiane et toutes les îles voisines ; dans le continent méridional, Cayenne et la Guiane ; dans les Antilles, la Martinique, la Guadeloupe, la Dominique, Sainte-Lucie, la Grenade, Tabago, un grand nombre d'îles du second ordre, et enfin ce Saint-Domingue, à jamais regrettable, qui lui seul donnait à la métropole plus de produits que la moitié de l'Amérique ne donnait d'or à l'Espagne : voilà ce que la France avait conquis au gouvernement. Je n'ose dire ce que le gouvernement en a conservé à la France. Ce n'est pas seulement le funeste système des compagnies qu'il faut accuser de notre ruine ; ce qui a tout perdu en France, ce qui perdra la France même, c'est la tyrannie ministérielle. Ephémère royauté sans base et sans avenir, elle se hâte de dévorer le présent. . . . Ce n'est point le fatal système des compagnies, qui, après tout, est encore un système ; mais le ministère qui, en dénaturant à son profit cette funeste invention, a réduit la France à l'île Bourbon, à la Guiane et au Sénégal, à la Martinique et à la Guadeloupe. . . .

Les colonies ne peuvent être que des établissemens de culture ; la métropole, qui achète leur produits agricoles, doit leur livrer en échange tous les produits industriels. Mais la mère-patrie fait toujours de ce commerce un monopole abusif ; elle veut vendre cher et acheter à bon marché : la colonie se lasse de ces traités de dupe, elle tâche de se suffire à elle-même, et, aussitôt qu'elle est devenue tout à la fois agricole, industrielle

et commerçante, elle brise le joug, et prend place parmi les nations. Les États Unis d'Amérique prouvent cette vérité.

La métropole s'assujettit les colonies, parce qu'elles produisent certaines denrées; mais c'est parce qu'elles manquent des denrées qu'elles ne produisent pas, que les colonies restent assujetties. La mère-patrie doit veiller attentivement à ce qu'elles reçoivent en échange tous les objets de nécessité ou d'agrément; dès qu'elle ne peut suffire à leurs besoins, elle leur devient inutile: et voilà pourquoi les colonies de l'Espagne et du Portugal se sont soustraites à une servitude sans compensation.

La paix ne suffit point aux colonies; il leur faut encore cette sécurité que procure la protection prompte, assurée, irrésistible de la métropole. La mère-patrie doit importer dans les colonies tous les produits nécessaires, en échange des denrées qu'elle en exporte; l'Espagne et le Portugal, ne pouvant satisfaire à cette condition, ont perdu invinciblement l'Amérique du Sud. La métropole doit offrir tous les objets d'échange de la meilleure fabrique et au meilleur prix possible; c'est dire que les pays industriels peuvent seuls posséder des colonies.

Les colonies ne pouvant être que de grands établissemens de culture, la métropole leur doit tous les instrumens de production adaptés au sol et au climat. Le blanc ne peut féconder les pays équinoxiaux, et le Nègre est le seul qui cultive des champs dévorés par le soleil. Le noir est donc l'agriculteur naturel et nécessaire de la zone torride: il faut ou qu'elle demeure perpétuellement stérile, ou qu'elle soit fertilisée par ses mains. Ici se présente le crime le plus effroyable de l'espèce humaine depuis l'établissement du christianisme. Le Nègre pouvait être cultivateur à la manière des paysans de l'Europe, qui, par un contrat volontaire, de bonne foi, synallagmatique, fécondent la propriété d'autrui pour un salaire ou une part des produits, réglée par les lois ou l'usage dans l'intérêt mutuel du propriétaire et du laboureur. L'un eût conservé le domaine, l'autre sa liberté; et la paix des colonies, fondée sur le bien-être réciproque de celui qui travaille et de celui qui jouit, eût été assise sur les mêmes bases que la sécurité des propriétaires et des laboureurs du vieux continent.

Cependant, pour s'épargner les frais et les soins de la traite, les blancs imaginèrent le mariage des esclaves; tantôt concubinage misérable et immoral, maudit à la fois par les pères et les enfans; tantôt espèce de haras ou l'avarice sollicitait la fécondité. Cette déplorable filiation introduisit bientôt une tradition de servitude, de malheur ou de haine; elle détruisit l'imbécillité native du Nègre, et l'instruction quoique informe et grossière se transmit et s'accumula de génération en génération: cette race d'esclaves croissait pour la liberté. La débauche, mêlant les deux couleurs, créa des métis; souvent élevés dans la maison paternelle, toujours en contact avec des hommes libres, tour à tour instruits ou voyageant dans la vieille Europe; notre intelligence, nos sentimens, nos besoins, devinrent les leurs. La plus effroyable législation des Antilles, le Code noir de Louis XIV, avait accordé les droits de cité aux hommes de couleur libres; mais cette couleur, comme un signe de réprobation, les fit toujours exclure par la tyrannie coloniale, encore plus ombrageuse que le Code noir. Par une inconcevable bizarrerie, on les priva de ces mêmes immunités dont on leur avait fait un besoin. Rejetés par les blancs, ils firent, font et feront cause commune avec les noirs; et entre l'esclave

et le maître, où l'intelligence est égale, le reste est une question de force et d'opportunité.

Depuis long-temps, dans toutes les colonies, les blancs ont résolu la question de force en faveur des Nègres : la question d'opportunité peut offrir des chances plus variées.

Avertis que les colonies sont majeures, et qu'elles ne souffriront désormais que ce qu'il leur plaira d'endurer, les gouvernemens doivent s'efforcer de rendre leur domination plus juste, afin que l'émancipation soit plus tardive ; et leur action plus régulière et plus sage, pour que la résistance soit moins cruelle et moins ruineuse.

La question de l'esclavage y complique encore celle des colonies. Il faut par une sage liberté, maintenir l'harmonie entre les colons et la mère-patrie, et entretenir par une servitude tolérable la paix entre l'esclave et le colon ; il faut limiter le nombre des noirs de façon à ce qu'ils puissent être contenus dans la dépendance ; leur créer une existence légale, laborieuse, mais supportable ; leur donner, pour les abus et les excès dont ils peuvent avoir à se plaindre, des juges qui ne soient ni colons, ni maîtres d'esclaves ; il faut enfin rendre la liberté facile et appeler au droit de cité les hommes de couleur libres. Voilà les seules conditions auxquelles la servitude moderne offre moins de périls : mais les colons prennent l'arbitraire pour la puissance ; et s'ils ne sont des tyrans, ils ne croient pas être des maîtres.

L'oubli de ces principes entretient dans toutes les colonies de la zone torride une fermentation qui finira tôt ou tard par l'extermination des blancs. La prudence des métropoles est aveuglée, l'humanité des colons endurcie : le pouvoir n'a de force que pour attaquer les hommes éclairés qui signalent une grande catastrophe prochaine ; on les présente comme complices, lorsqu'il faudrait les honorer comme prophètes.

La Magistrature aux Colonies.

Les colons forment dans leurs pays une oligarchie puissante et redoutable ; ennemis par nature, par besoin ou par plaisir, de toute espèce d'innovation ; habitués dès leur enfance à commander et à être obéis, ils croient que les Nègres ont été créés et mis au monde uniquement pour travailler et pour être fouettés par eux. A les entendre, les enfans d'Afrique sont des bêtes de somme, qui ne sont propres qu'à labourer leurs terres, et à leur procurer toutes les jouissances d'une vie molle et sensuelle. Sensibles et bons envers les hommes de leur caste, ils sont injustes et cruels envers ceux auxquels la nature a donné un autre épiderme. Humains et barbares à la fois, ils sont bons pères et bons amis dans la sphère où rien ne blesse leurs préjugés ; mais hors de là ce sont des ennemis d'autant plus redoutables, que la passion qui les aveugle ne leur permet pas de discerner le bien et le mal.

Cette oligarchie, malheureusement trop écoutée par le pouvoir, exploite la justice qui est le patrimoine de quelques familles prépondérantes. Les magistrats envoyés d'Europe pour faire exécuter les lois sont bientôt circonvenus ou obligés de céder à des suggestions ou à des menaces. Si quelques uns résistent à la corruption ou à la violence, on ne tarde pas à se

débarrasser d'eux. Les gouverneurs, dociles exécuteurs des exigences de la faction, transgressent leur devoir et les lois en expulsant et en déportant ces incorruptibles magistrats. Je citerai au hasard ceux qui depuis quelques années ont subi l'ostracisme colonial.

Le procureur-général de la Martinique, dénoncé par la faction, a été rappelé en France. Il avait réprimé les méfaits d'un procureur du roi, dont la conduite n'était nullement en harmonie avec ses devoirs ; mais comme ce procureur du roi était le protégé des colons, ils s'attaquèrent au procureur-général et le firent sauter, comme on dit aux colonies.

Le président de la cour royale de Pondichéry, M. Reboul, a eu à essuyer les bouffrades du gouverneur de cette colonie et les insultes de ses courtisans, parce qu'il avait donné asile à M. Moiroud, procureur-général, son ami et son compagnon d'infortune. M. Moiroud lui-même a été destitué pour avoir dit aux naturels du pays : « Indiens, vous êtes sujets du roi de France ; mais vous n'êtes les esclaves de personne. Obéissez à la loi, car désormais ce n'est plus qu'à elle que vous devez obéir. » Ceci se passait en 1829, époque où M. Reboul a été destitué, et il est encore à obtenir justice. M. Moiroud est mort du moins après l'avoir obtenue.

En 1851 le gouverneur du Sénégal a fait embarquer MM. Auger et Marchal, magistrats de la colonie, qui avaient osé censurer les actes de ce gouverneur. Le navire délabré sur lequel M. Auger a été emprisonné ayant fait naufrage, cette victime a péri avec sa femme et ses enfans. M. Marchal, qui a eu le bonheur d'arriver sur le sol de la patrie, n'a pas eu encore celui d'obtenir la justice qu'il réclame (1).

M. Hermé-Duquesne, dont la conduite honorable venait d'être récompensée par un grade plus élevé dans la magistrature, a été arraché à ses fonctions et embarqué sur un vaisseau de l'état pour avoir dit dans un repas d'anniversaire de juillet : « Je n'ai pas cru manquer au devoir de ma profession en prenant place à une table où mon cœur et une éducation vierge de préjugés ne me font rencontrer que des pères de famille, des négocians respectables, tous paisibles et vertueux citoyens. »

Mais comme ces paisibles citoyens étaient des hommes de couleur, la faction coloniale demanda l'expulsion de M. Duquesne. Le gouverneur contre-amiral Dupotet s'empressa d'obéir, et M. Duquesne est depuis un an à Paris où il réclame avec une honorable mais inutile persistance la justice qui lui est due. Sa cause s'est identifiée avec celle des hommes de couleur qui demandent aussi réparation de l'outrage que leur a fait M. Dupotet. Les barreaux de Paris et d'Orléans ont été consultés pour M. Duquesne ; toutes les opinions s'accordent pour stigmatiser l'acte odieux qui l'a frappé.

M. Lemeneur, magistrat à la Guadeloupe, a été emprisonné, puis jeté dans un hôpital ; rendu à la liberté, puis embarqué violemment par le gou-

(1) Ces magistrats frappés des dilapidations et des prévarications de certains hommes, êtres bâtarde, fonctionnaires et commerçans dans la colonie, avaient voulu les faire juger, ils avaient voulu se montrer les vengeurs des intérêts du gouvernement et de la morale et de l'humanité dans une ville où les mœurs ne sont que trop relâchées et qui est le théâtre principal de l'horrible trafic des noirs. C'est là que la magistrature courageuse est nécessaire : c'est là que les deux seuls magistrats qui s'y trouvaient se sont vus frappés par ceux-là même qu'ils devaient punir. Leur suspension a donc laissé ce pays ouvert aux fraudes qui s'y commettent et que ne peut arrêter un gouverneur insouciant qui déclarait, dans une séance du conseil d'appel, en face de ses justiciables, au mois de juillet 1837, « qu'il n'entendait rien aux lois. »

verneur de la Guadeloupe, pour avoir montré trop d'indépendance et de sévérité dans l'exercice de ses fonctions. Au mois de juin dernier, la même colonie a vu destituer un autre magistrat qui avait demandé que la cour dont il faisait partie délibérât sur l'opportunité de se rendre à une procession où elle était mandée par le contre-amiral Arnous. En quel pays trouverait-on un despotisme plus hautain et plus violent que celui de ce gouverneur ? nulle part peut-être, si ce n'est à la Martinique. Car là aussi nous avons vu, après la révolution de juillet, un procureur-général déporté pour s'être opposé à la spoliation d'une femme libre que M. Frécyne voulait vendre à l'encan au profit du fisc !

Ainsi de Pondichéry à la Guadeloupe, du Sénégal à la Martinique, et de Cayenne à Bourbon, c'est la même résistance organisée; c'est le même arbitraire de la part de nos proconsuls. L'île Maurice elle-même, bien qu'elle n'appartienne plus à la France, est encore sous l'empire des idées qui font le malheur des Antilles. Mais l'Angleterre connaît mieux ses devoirs et ses intérêts que le gouvernement français. Le procureur-général Jérémie, qui représentait un système d'amélioration, a été maltraité par les planteurs et forcé de se rembarquer. Le gouvernement anglais vient de changer le gouverneur de la colonie et d'y renvoyer M. Jérémie et deux mille hommes de troupes pour le faire respecter.

Laisser la magistrature coloniale sous la férule de nos capitaines de vaisseaux, et à la discrétion de fonctionnaires qui ne sont pas toujours à l'abri des séductions dont on les environne, c'est la priver de l'estime et de la considération publiques, c'est la rabaisser à ses propres yeux, c'est la livrer sans défense à la servilité et à la dépendance. Le jour où cette magistrature, épurée des nullités qui la déconsidèrent et des prévaricateurs qui la souillent, reprendra avec son indépendance le rang qu'elle doit avoir; le jour de fin où les colonies auront des magistrats qui, à l'abri de toute influence enpréjugés de caste, de couleur et de condition, rendront *des arrêts et non des services*, la stabilité et la confiance renaîtront, et avec elles le commerce, la prospérité et la sécurité. F.

VOYAGES.

Situation des esclaves aux Colonies

(Extrait d'un Voyage à la Martinique).

Environné, à mon débarquement, de toutes les démonstrations de la sollicitude la plus délicate par mon compagnon de voyage, j'acceptai l'hospitalité qu'il m'offrit sur son habitation. Je retrouvai au sein de sa famille, au milieu de ses amis, ces soins ingénieux, ces attentions exquises qui révèlent le savoir-vivre et l'habitude de la bonne compagnie. Je ne vis que fêtes, bals élégans ou dîners splendides; partout je trouvai un accueil exempt de manières prétentieuses ou apprêtées : on me traitait comme si

depuis long-temps j'eusse appartenu à la famille : il n'y avait que le luxe de la table, celui de la parure des dames, l'appareil somptueux d'un nombreux domestique, qui fussent de nature à rappeler les futilités de l'Europe, et à ravir à ces réunions le caractère d'assemblées patriarcales.

Hommes et femmes apportaient cependant au milieu des plaisirs la préoccupation de craintes qu'ils ne pouvaient maîtriser. On ne s'entretenait que de l'état permanent de conjuration des mulâtres ; on se plaignait de l'incurie de l'administration locale, de l'aveuglement du gouvernement métropolitain, du mauvais choix des magistrats européens dont le langage et la conduite encourageaient les projets sinistres des artisans de vengeance et de destruction ; il n'était pas un créole qui ne crût remarquer dans la superfétation des emplois dont on grevait la colonie, un moyen de spéculation habilement exploité par les régulateurs des prescriptions ministérielles ; et si tous ces colons n'eussent témoigné de leur amour pour la France, et manifesté hautement le besoin de sa domination et de son patronage, à leur langage hostile contre les délégués du souverain il eût été impossible à un étranger de ne pas croire à son tour à un prochain soulèvement de la classe blanche.

Déjà il m'avait été facile de reconnaître l'exagération de tout ce qui m'avait été dit en bien du traitement des esclaves. J'avais participé au supplice du fouet par le mal que m'avaient causé le retentissement de chaque coup de cet instrument de torture et celui des cris de la victime. J'avais visité ces cachots de quatre pieds carrés où l'air pénètre par une lucarne grillée d'une dimension de six pouces, cachot où l'esclave renfermé n'a tout à la fois à supporter l'humidité des nuits et le supplice continu des insectes qui ne lui laissent pas un moment de repos : trop heureux encore, quand le maître n'y ajoute point aussi la privation des alimens pendant plusieurs jours !

Mon cœur n'étant pas endurci par l'aspect quotidien de ces misères humaines, je ne pouvais, dans mes dissertations avec mes hôtes, me défendre d'exprimer le vœu d'une réforme du mode de pénalité établi, pour y substituer l'usage d'une discipline prévoyante dans les moyens de préparer les esclaves à l'appréciation des principes de moralité : on m'objectait qu'il y avait chez le Nègre absence de capacité suffisante pour ressentir d'autres impressions que celles des émotions physiques, et que le fouet était pour eux le meilleur stimulant de travail et le plus efficace emploi de répression des fautes.

Je ne tardai pas à m'apercevoir que, malgré la circonspection de mon langage, j'avais par trop décelé mon horreur du régime colonial ; on ne recevait plus qu'avec une contrainte que l'on avait peine à dissimuler, mes recours en grace pour les infortunés condamnés à la fustigation ; le moment arriva où je fus obligé d'imposer silence à ma sensibilité.

On essayait en vain de me donner le change sur le sort des Nègres, en faisant l'étalage du régime des infirmeries, du soin des dames créoles pour les malades, des plaisirs que l'on procurait aux esclaves : ces danses mêmes où le Nègre est tout effusion de bonheur, et dont on repaissait souvent mes yeux dans le but de m'identifier à la fantasmagorie de la vie coloniale, m'offraient encore des indices de la corruption des blancs, et de leur insouciance à livrer aux angoisses de la jalousie l'Africain si fougueux dans ses amours.

J'étais attentif à saisir toutes les notions de découvertes morales que le ha-

sard, et plus encore le cours naturel des événemens, et des rapports de la vie rendaient pour moi si palpitantes d'intérêt. J'avais reconnu déjà le danger de la position des maîtres vis-à-vis des esclaves; ce danger grandissait encore à mes yeux en raison de la sécurité des planteurs, et de la confiance qu'ils manifestaient en leurs Nègres. Par d'abondantes générosités, par des procédés auxquels ils étaient peu habitués, j'avais subjugué la méfiance de ceux-ci, et dérobé le secret de la contrainte et de la dissimulation, dont les créoles étaient si grossièrement dupes, que, dans leur déplorable aveuglement, ils pensaient opposer leur ateliers aux attaques des mulâtres. dans le cas où ces derniers auraient tenté un soulèvement.

De l'aveu des planteurs, plusieurs centaines de ces malheureux, dépourvus de moyens d'existence, mais non de courage et d'audace, errent la nuit sur les propriétés, et observent dans leurs déprédations une discipline, au moyen de laquelle ils fascinent les yeux des esclaves et s'assurent de leur discrétion, il n'est pas d'exemple que dans leurs excursions, quand ils ne subjuguent point leur protection, aucun guet-à-pens ou meurtre à main armée ait été commis par les Nègres marrons. Nulle part on ne voyage de nuit avec autant de sécurité que dans les colonies françaises des Antilles: à l'aspect d'un blanc, le marron s'éloigne; et s'il est atteint dans sa fuite, seulement alors il lutte de force et d'adresse pour se soustraire à l'esclavage.

La vengeance du Nègre, dans quelque condition de la vie qu'il se trouve, s'accomplit toujours avec mystère; il évite les actes de violence, et n'a pour complice de ses crimes que le poison, avec lequel il tue indistinctement hommes, femmes, enfans et bestiaux. Il s'arrête rarement au choix d'une seule victime; le spectacle des convulsions stimule sa férocité, et il compare les étreintes de plaisir que lui procure l'agonie de ceux qu'il empoisonne, à l'émotion que ressent le chasseur à la chute du gibier que son adresse lui a procuré. Le Nègre empoisonneur relève d'un tribunal auquel il doit donner des gages de son aveugle soumission avant d'être initié aux mystères de cette société, composée d'un grand nombre de sectaires: sa vie devient le gage de son silence, de sa foi; et son admission n'a lieu ordinairement qu'après la mort de celui des siens qu'il affectionnait davantage, empoisonnement que lui infligent les monstres avec lesquels il doit désormais pactiser.

Resserrés par la mer dans un espace de quelques lieues, croirait-on qu'avertis par les symptômes toujours renaissans de périls aussi imminens, les créoles rejettent les leçons de l'expérience? Leur sécurité est parfaite, ils dorment environnés de Nègres marrons, qui n'attendent que l'occasion pour les assassiner: ils habitent seuls au milieu de populations d'esclaves impatiens de secouer le joug et disposés, au premier éclair de sédition, à se rallier aux Nègres marrons; ils abandonnent leurs femmes, leurs enfans aux soins d'esclaves impatronisés dans leurs maisons, quand des familles entières ont été empoisonnées par des domestiques qui, après avoir vu maître deux générations, avaient ensuite pris plaisir à les engoulir en même temps au sein de l'éternité. Ils se comptent chaque jour: leur effectif est d'un à douze par rapport aux esclaves, d'un à trois à l'égard des hommes de couleur libres; et en présence de ce fait matériel, révélateur de leur impuissance, ils se refusent à l'évidence, méconnaissent le danger là où il existe réellement, s'exagèrent leurs scrupules et leurs antipathies, en se créant des appréhensions fantastiques: ils suspectent les intentions des mulâtres, les accusent, les accablent de leurs dédains, lorsqu'ils

Ils doivent de vivre encore ; puisque sans la participation de ceux-ci dans la lutte contre la révolte des Nègres, la classe blanche aurait déjà subi, à la Martinique et à la Guadeloupe, le sort des créoles de Saint-Domingue.

Ces mêmes créoles considèrent comme des accidens obligés de leur existence, les désertions, les révoltes partielles de Nègres. Des habitations entières, bestiaux, esclaves et maîtres ont été enlevés par le poison ; des coups de vent ont produit des dommages immenses dans leurs revenus : ces malheurs n'ont rien qui les étonne ; leur philosophie paraît aguerrie contre ces coups de la mauvaise fortune ; ils initient l'étranger arrivant d'Europe à toutes ces épreuves de la vie, sans penser qu'il y ait, pour le marronnage et le poison, possibilité de les préserver contre ces fléaux ; ils taxeraient d'utopies toutes les tentatives faites dans le but de les y soustraire. Ils ne croient pas à la réalisation d'un soulèvement général des esclaves, ils croient encore moins à la probabilité d'une fusion de haine et de vengeance entre ceux-ci et les hommes de couleur libres, en raison de l'antipathie qu'ils leur attribuent ; mais leur imagination, dominée par l'horreur qu'ils ressentent pour les fruits de leur concubinage, de celui de leurs pères, est ingénieuse dans l'exagération des craintes qu'ils affectent de ressentir envers ces derniers.

Aucune considération humaine ne saurait prévaloir dans l'intérêt d'un mulâtre, pour le soustraire au mépris des blancs. Peu importé l'éducation, la fortune, les talens, une noble réputation acquise au service de l'Etat ; ces véhicules, sur lesquels on établit partout ailleurs le degré de considération auquel on peut prétendre, ne sauraient militer dans les colonies, si l'on n'est pas de race blanche. Le mulâtre qui aura versé son sang pour la défense de la patrie, le savant distingué, l'artiste recommandable, le négociant estimé, seront exclus de la société créole, ne pourront s'asseoir devant un blanc, seront relégués à la table des domestiques, s'ils sont forcés à réclamer l'hospitalité d'un colon ; chez aucun d'eux, ces mulâtres intéressans n'éveilleront la sympathie pour leur mérite. Telles étaient, à l'époque de mon arrivée aux colonies, les iniquités par lesquelles la classe blanche signalait sa suprématie. La force du préjugé excluait l'empire des lois, celui de la raison, et le blanc qui, à son insu, avait en Europe formé des liens d'amitié avec un homme de couleur, dont la nuance de peau ne décelait point l'origine, le retrouvait-il aux colonies, se laissait aller au préjugé qui rend absurde, et sa prévention l'emportait sur la mémoire du cœur, il rompait alors un lien que l'estime avait formé.

Je ne comptais pas encore un mois de séjour à la Guadeloupe, que j'avais déjà été mis à même d'apprécier ce que cette aversion a d'odieux. A mes côtés on avait taxé d'infames des hommes dont la couleur de la peau ne différait en rien de la nôtre, réputés cependant de couleur. Ils avaient eu l'inconvenance, au détour d'un chemin étroit où ils nous avaient fait face, de ne point se mettre à l'eau pour nous laisser le chemin libre, et ils y avaient ajouté l'insolence de ne point ôter leur chapeau à notre rencontre. J'avais vu de jeunes femmes de couleur, élevées en France, remarquables par leur éducation, leurs bonnes manières, venues en visite à leur retour d'Europe, sur une habitation où je me trouvais, reçues avec une hauteur, une morgue intolérables, et reléguées à l'office pour y réparer leurs forces épuisées par la longueur de la course qu'elles avaient faite dans l'intention de remplir un devoir de déférence, auquel on ne répondait que par des marques de dédain. Des hommes de couleur, recomman-

dables par leur état de fortune, leur instruction, n'avaient pu s'asseoir dans des salons de blancs où ils étaient amenés par des affaires d'intérêt ou des liens de bâtardise. Il n'était pas de jour enfin que je n'eusse à souffrir des humiliations dont en ma présence on abreuvait la classe de couleur ; ma peine en était d'autant plus grande, que j'avais à me faire violence pour ne point manifester l'indignation que j'en ressentais. Au langage de mes hôtes, je ne pouvais révoquer en doute leur antipathie encore plus vive à l'égard des blancs partisans des mulâtres : défendre la dignité de ces hommes outragés, c'eût été me priver des moyens d'étudier avec maturité la véritable situation des choses, et appeler sur ma personne la réprobation de la classe blanche, classe sans le concours de laquelle je ne pouvais continuer mes études de statistique morale.

C. B.

Les Sœurs de Saint-Joseph

(Extrait d'un Voyage au Sénégal).

Saint-Louis du Sénégal a une église desservie par un préfet apostolique, et un hôpital avec une chapelle confiés aux soins de huit sœurs de Saint-Joseph.

Gorée a aussi un ecclésiastique et quatre sœurs de Saint-Joseph ; mais la population de Gorée est à peine le quart de la population de Saint-Louis, qui compte 20,000 habitans, tant noirs que mulâtres et européens.

Les noirs en général sont mahométans et fétichistes. Il en est cependant qui sont catholiques ; tous les mulâtres et les mulâtresses qu'on nomme *signares* sont attachés à la religion chrétienne.

L'église de Saint-Louis est au milieu de la ville, qu'elle domine ; c'est un bel édifice surmonté de deux tours carrées : la messe n'y est célébrée que le dimanche : les autres jours le préfet apostolique la dit à la chapelle de l'hôpital.

Je ne puis exprimer tout ce que j'ai éprouvé d'émotions douces et vives en me rendant à cette messe du dimanche. Cette voûte retentissante des chants sacrés que j'avais entendus dans mon enfance ; cet encens ; ce vénérable prêtre, l'abbé Gérardon, qui officiait ; ce riche autel illuminé comme dans nos jours de fêtes, et la tiède fraîcheur du temple jettent l'Européen bien loin des souvenirs de l'Afrique. Sa dévotion, s'il est assez heureux pour en avoir au moins dans cet instant, semble par un charme mystérieux l'avoir reporté aux lieux qui l'ont vu naître, et dans la ferveur de ses prières, il se croit dans sa patrie !... Ce n'est qu'au sortir de l'église chrétienne que le charme se dissipe. Le soleil du tropique qui frappe la dalle du péristyle vous rappelle bientôt l'Afrique avec son sable brûlant et son ciel de feu ; puis vous voyez pêle-mêle accroupis les Nègres du voisinage et les Maures du Désert que la curiosité attire : puis la file des *signares* couvertes et drapées de leurs pagnes à la manière des dames romaines, et enfin leurs suites d'esclaves sortant aussi en ce moment du temple chrétien.

Les mulâtres et les *signares* ne sont pas sans éducation ; parmi eux il y a des personnes remarquables par leur esprit, leurs grâces et leurs talens.

Tous les mulâtres suivent dans leurs habillemens les modes européennes ; il en est de même de jeunes signares, qui d'ailleurs reçoivent leur instruction des sœurs de Saint-Joseph.

Car aux soins des malades ces saintes filles font succéder les fatigues de l'enseignement des enfans ; leur école est assez nombreuse. On ne saurait trop louer leur zèle et leur courage. De nos jours chacun s'évertue et fait éclat pour mériter le titre de philanthrope : sans s'occuper de ce qu'on dit de leur dévouement, les sœurs de Saint-Joseph s'arrachent à leur pays, traversent des mers périlleuses, abordent une terre brûlante et se vouent aux dangers, aux privations de toute espèce, sans autre but que de soulager l'humanité dans ses douleurs et de porter chez des peuplades sauvages ou à des colonies corrompues des leçons de désintéressement et de vertu qui sont malheureusement plus admirées qu'imitées.

On se rappellera long-temps au Sénégal leur courage et leur dévouement pendant les ravages de la fièvre jaune de 1830. Les indigènes comme les Européens tombaient de tous côtés, frappés subitement par un fléau qui ne permettait pas même de les transporter à l'hôpital. Quand tout fuyait, quand tout abandonnait les malades, les sœurs de Saint-Joseph venaient les chercher jusqu'à leur lit de mort. Le président Butignot, mon prédécesseur, s'était vu tour à tour délaissé par son médecin et tous les gens de sa maison ; on lui avait dit de mourir ; on lui avait apporté le cercueil qui devait l'enfermer ; ses regards éteints s'étaient portés sur ce cercueil entr'ouvert.... Personne n'était là, que les mercenaires condamnés à enterrer les cadavres, et qui attendaient : personne... qu'une sœur de St-Joseph qui priait à son chevet. Elle, à défaut des secours des hommes, lui apportait les consolations de cette religion qui donne tant de courage aux femmes, et adoucit les derniers momens des mourans. Pauvre et sainte fille, elle a bravé le fléau, elle a survécu aux désastres pour venir périr en vue de Bordeaux, agenouillée au pied du grand mât du navire qui la ramenait en France ainsi que M. Auger, avocat-général, éloigné comme moi de la colonie.

Les sœurs de Saint-Joseph sont les véritables représentans de la civilisation et de l'humanité dans ces contrées désolées par le triste spectacle de nos excès et l'effroyable traite des noirs. C'est peut être à la religion qui les inspire qu'il serait donné de réaliser la révolution pacifique du plus vaste, du plus inconnu des continents du monde ; peut-être le temps de conquérir l'Afrique aux lois évangéliques est-il venu ! Un singulier esprit de réforme et de prosélytisme fermente dans ce moment au milieu des populations africaines.

Déjà Mohammed-Ben-Omar a cherché par ses prédications à exploiter au profit de sa religion cette disposition des esprits dans les états du triple foutah. Dans le royaume de Kayor, qui de l'embouchure du Sénégal s'étend au loin dans l'est et vers le sud, il s'est aussi élevé un apôtre prêchant une foi nouvelle ; ses tentatives ont été frappées d'impuissance par le damel, qui y voyait un but politique : mais tout nouvellement les miracles de Demba, qui voulait passer pour un nouveau Moïse, la ferveur qu'il a allumée, l'enthousiasme qui l'accompagna presque jusqu'à sa mort (1), ont de nouveau dû faire présumer qu'une religion désintéressée,

(1) Fusillé le 10 mars 1830 par les Français.

toute pacifique , prêchée par des hommes de couleur , obtiendrait d'immenses résultats sur ces populations africaines si religieuses, et parmi lesquelles les progrès de la civilisation européenne semblent de tous côtés vouloir pénétrer. (C. M.)

Fragment sur les Tudas ,

Aborigènes des monts Neilgherrys de l'Inde.

Quand le navigateur venant d'Europe s'approche des parages de Bombay, il peut facilement découvrir une chaîne de montagnes qui bornent l'horizon septentrional et que l'on désigne sous le nom de Ghates. Les *Neilgherrys* , mot qui, dans la langue du pays, signifie *montagnes bleues*, passent pour en être le noyau.

Eloignées d'environ seize lieues de l'Océan Indien, elles participent de la fraîcheur des vents périodiques que les marins appellent moussons, vents qui règnent alternativement six mois d'un côté et six mois du côté opposé sur ce même Océan.

Bien que situées à dix degrés seulement au nord de l'équateur et entourées de climats brûlans, elles jouissent d'une température uniforme et douce. Les collines en gradins qui recouvrent leurs flancs, les arbres et les plantes variées qui s'y montrent, les ruisseaux argentés qui en descendent et les épaisses broussailles qui leur servent de ceinture, présentent un aspect magnifique.

Pour compenser le glapisement monotone des singes et des paons, l'alouette et le *kokila* ou rossignol de l'Inde égaient les bois que parfument les jasmins et les violettes, fleurs ombragées par des rhododendrons rougeâtres d'une prodigieuse hauteur.

Ce n'est qu'en 1829 que des Européens ont, pour la première fois, admiré et visité ces montagnes pittoresques.

Leurs habitans se nomment *Tudas*; c'est une race d'hommes dont la taille élevée, les formes athlétiques, les traits réguliers et la démarche imposante n'ont rien de commun avec les peuplades voisines; elles ne leur ressemblent que par la couleur de la peau, et on chercherait vainement à y découvrir leur origine.

Quelques détails qui nous sont fournis par un voyageur anglais nous montreront chez les Tudas un mélange de coutumes européennes, de mœurs tatars et d'usages indiens; on dirait qu'autrefois de belliqueux débris des soldats d'Alexandre ou de Gengiskan, séduits par la beauté du climat et la fertilité du sol, adoptèrent ce pays pour leur nouvelle patrie.

Les Tudas, quelque temps qu'il fasse, marchent constamment tête nue. Leurs cheveux longs et bouclés avec art composent leur seule coiffure. On les distingue de tous les naturels de l'Inde par des yeux ouverts et animés, un nez romain, de belles dents, et des formes où la grace est unie à la force.

Les Tudas ont une existence entièrement pastorale, et composent surtout leurs alimens du laitage des buffles, qu'ils réunissent en troupeaux nombreux et qu'ils élèvent avec des soins qui tiennent quelquefois du respect.

On sait que les Indous vénèrent la vache et n'osent point s'en nourrir ; le buffle des Tudas est également vénéré, traité avec autant d'égards ; lorsqu'il revient du pâturage, ils le saluent avec respect, mais ils le tuent et le mangent sans cérémonie.

Ces montagnards n'ont point construit d'habitations les unes près des autres ; ils se rassemblent par familles, sous des tentes, à la manière des Mongols et des Arabes du Désert. Dans cette simplicité de la vie primitive ils ne connaissent presque aucune des aisances des sociétés civilisées, mais ils en ignorent aussi les besoins : la chair de leurs buffles, les fruits de la terre leur suffisent sans que l'art s'en mêle et les dénature ; ils ignorent même l'usage du sel.

Les devoirs de l'hospitalité sont sacrés pour eux comme pour tous les peuples nomades ; mais ce qui est rare chez les autres et commun chez eux, c'est un grand respect pour la propriété : ils regardent aussi le mensonge comme le plus grand des vices, et dans leurs mœurs agrestes ils dédient une espèce de temple à la Vérité.

Adorateurs du soleil, comme leurs voisins les Parsi de Bombay, ils croient qu'après la mort leur âme doit aller dans un monde supérieur. Peut-être regardent-ils le lait comme un symbole de candeur, car le réduit où ils le déposent est le lieu de la prière ; il est sacré pour eux.

Ils ont aussi une vénération mystérieuse pour la lampe qui les éclaire à défaut du jour, et ils ne manquent jamais de se prosterner devant elle au moment de l'éteindre et de se livrer au sommeil.

La langue qu'ils parlent n'a aucune ressemblance avec les autres dialectes de l'Inde. Ils sont privés de tous signes ou caractères conventionnels pour peindre la pensée : cette langue serait très difficile à apprendre pour l'étranger qui deviendrait leur hôte et qui se fixerait parmi eux.

Comme les anciens et les Chinois, les Tudas brûlent leurs morts ; ils leur immolent d'ordinaire un buffle, dont la chair est distribuée aux assistants, et est mangée au milieu de chants funèbres. Dans ces chants on répète souvent : « Pauvre ami, où es-tu allé ? — Que la santé nous reste ! » On recueille ensuite parmi les cendres quelques fragmens du crâne, et on les dépose dans un trou profond avec une pièce de métal qui, selon la croyance des Tudas, doit aider l'âme en son voyage aux pays inconnus.

Les Tudas aiment les jeux et le plaisir et ne négligent point la parure.

Les deux sexes portent des anneaux d'or et d'argent aux oreilles et aux doigts. Leur habillement consiste en une tunique plissée au milieu du corps et en un manteau. Celui des femmes est tellement serré que, lorsqu'elles sont immobiles, elles ressembleraient à des momies, sans la belle chevelure qui ondoie sur leurs épaules.

Modestes et réservées, ces femmes n'hésitent pas, néanmoins, à entrer librement en conversation avec les étrangers ; elles ne refusent pas, non plus, le baiser intime que les anciens nommaient *agape* et que les Africains de Munginga, si libres pourtant sous d'autres rapports, considèrent comme le plus grand des crimes. Éveillées, aimantes et un peu railleuses, elles prouvent dans leurs échanges de sentimens une perspicacité que d'abord on était loin d'attendre, à cause de la simplicité de leur vie.

Dès l'âge de sept ans on marie les filles Tudas : c'est aussi l'âge auquel les prêtres hindous, les brahmes prennent leurs épouses.

En accordant sa fille, le père donne un buffle au jeune homme qui veut devenir son gendre. Mais tant qu'elle n'est que fiancée, il conserve sur elle une autorité absolue et il en use d'autant plus volontiers, que l'usage lui

permet de l'accorder successivement à autant de prétendans qu'il s'en présente, et le père prolonge autant qu'il le peut ce genre de trafic, car il reçoit alors chaque fois un buffle, au lieu d'être obligé de l'offrir.

La polygamie est d'institution presque divine chez les Orientaux ; ils ont autant de compagnes qu'ils peuvent en nourrir : chez les Tudas, au contraire, c'est la polyandrie qui règne dans son extension la plus absolue : non seulement les femmes y ont plusieurs maris, mais, avec le consentement de ces derniers qui le refusent rarement, elles ont autant de maris-suppléans qu'il leur plaît d'en avoir ; de son côté, le suppléant autorisé peut aussi partager ses hommages ; c'est une fonction qui admet le cumul sans que la paix des ménages en soit jamais troublée. Pour maris, les femmes choisissent ordinairement les fils d'un même père ; elles les prennent soit successivement, soit ensemble ; mais l'aîné d'entre eux, celui du moins qui les épousa le premier garde exclusivement l'autorité paternelle sur tous les enfans des amans divers. Certes, voilà un pays que nos maris égoïstes et jaloux devraient aller visiter pour y trouver des sujets de consolation ou de tolérance.

Telles étaient presqu'aussi sous ce rapport les mœurs des habitans des archipels de la mer Pacifique, de ceux d'Otaïti, des Marquises, à l'époque où ils furent visités, par Mendoze, Cook et Bougainville. Sans prétendre que les femmes y aient laissé prescrire ce vieil usage national, et se contentent aujourd'hui d'un mari ou d'un amant, il faut pourtant convenir que ces mœurs indigènes ont été un peu corrigées par la civilisation anglaise.

A. M.

MÉLANGES.

SUR LE PROJET DE LOI RELATIF AUX COLONIES.

13 avril.

La création de conseils coloniaux qui n'auront guère d'autres attributions que celles de nos conseils généraux de département, ne nous semble point remplacer pour les colonies le privilège que nos départemens ont d'envoyer des représentans à la chambre des députés de France. Nos colonies sont françaises ; leurs habitans sont reconnus citoyens français. Leur exclusion d'une assemblée qui votera pour eux ou contre eux des lois auxquelles ils devront se soumettre, nous paraît contraire à tout esprit de justice et d'égalité politiques.

Le droit d'élire et d'être élu à ces conseils coloniaux, sous la condition de payer un cens qui exclut presque tous les hommes de couleur des collèges électoraux est un droit illusoire ; car le cens est attaché à la propriété territoriale, et cette propriété est aux mains des blancs. Dans les divers écrits que les mandataires des hommes de couleur ont publiés sur cette question, ils demandent l'abaissement du cens à 100 fr. ou à 150 fr. Nous désirerions cette juste concession ; mais du moins, puisque la Charte reconnaît que les blancs comme les hommes de couleur libres sont également citoyens, il ne faudrait pas établir pour eux un régime exceptionnel. Lorsque nos électeurs ne payent que 200 fr. de contribution, il y a injustice à en exiger 500 à la Guadeloupe et à la Martinique ; lorsqu'il nous suffit d'un cens de 500 fr. et d'être âgés de trente

ans pour être éligibles, il y a injustice à exiger 600 fr. et trente cinq ans dans ces mêmes colonies. Il est vrai qu'à Cayenne et à Bourbon le cens est abaissé du tiers; mais à Bourbon, par exemple, cet abaissement du cens qui paraît une faveur, n'introduira pas un homme de couleur sur douze dans les collèges électoraux. De quoi donc est-on si fort effrayé?

Les amendemens qui ont été adoptés à la chambre des pairs font présumer le résultat de la discussion de la chambre des députés sur le projet de loi des colonies. La majorité paraît trop effrayée des principes de liberté et d'égalité qui régissent partout, pour se soucier de leur ouvrir une plus large voie aux colonies qu'elle ne l'a fait dans la métropole. La minorité même aimera mieux accorder aux citoyens des colonies des droits politiques quels qu'ils soient, que de risquer d'ajourner indéfiniment la reconnaissance de ces droits en repoussant les articles défectueux du projet présenté. Nous n'espérons donc point qu'il sortira amélioré des mains de nos législateurs, et en rendant justice aux articles du projet ministériel qui méritent d'être approuvés, nous ne voulons pas nous livrer à une critique plus étendue de ceux qu'il faudrait modifier. Ce projet d'ailleurs a été sagement discuté dans divers écrits et principalement dans les observations sur le rapport de M. Ch. Dupin, et dans l'*Examen des deux projets de loi relatifs aux colonies et notamment des articles 20 et 21*, par M. Fabien. Les *Observations sur les projets de lois coloniales*, et l'*Examen de ces projets*, par MM. Bissette et Mondésir Richard, doivent aussi être lus avec attention. Puissent les députés qui ont à prononcer sur l'état politique de nos colonies, trouver dans ces différentes réflexions un vote différent de celui de la chambre des pairs!

Nous avons une station à Gorée, mais la traite n'en continue pas moins sur la côte d'Afrique. Les nommés Sabatier de Marseille, Girard de l'Alsace et Burdett maître du Sénégal, ont été reconnus à la Guadeloupe par une personne digne de foi. Sabatier, Girard et Burdett avaient trois bâtimens chargés de Nègres, pris dans la Gambie et à Rio-Grande. Ne sachant pas comment ils seraient reçus à la Guadeloupe, ils avaient laissé leurs bâtimens au large cachés derrière les Saintes. Ils ont déclaré que plus de vingt bâtimens négriers étaient en ce moment sur la côte d'Afrique, et qu'ils étaient décidés, s'ils ne pouvaient débarquer leurs cargaisons dans nos colonies, à les transporter à la Havane.

L'*Ambitieux*, brick de Bordeaux parti de la Guadeloupe, et sur lequel était montée la personne qui nous a transmis ces détails, a débarqué à Marseille deux jeunes gens dont l'un se dit fils de Quiroga, l'autre est un Brésilien. Le jeu effréné auquel ils se livraient, l'or qu'ils jetaient à pleines mains à la mer, pour montrer combien ils étaient indifférens à ces pertes du jeu, leurs excès, leurs dépenses de tous genres, avaient excité la curiosité sur la source de leur fortune. Ils se sont vantés d'être possesseurs de deux millions en quadruples, produit de leur commerce de la traite sur la côte de la Sénégambie. Arrivés à Marseille, ils ont continué de se livrer à tous les excès de table, à toutes les dépenses qu'ils avaient faites à bord depuis leur départ de la Guadeloupe. La police a cru devoir s'inquiéter de cette conduite; et comme ils n'étaient porteurs d'aucun papier, d'aucun passeport, elle les a fait arrêter.

Une révolution à laquelle on donne une grande importance est sur le point, dit-on, de s'opérer dans la marine. Aux cordages adoptés jusqu'à présent dans le gréement des vaisseaux ou substituerait le fil de fer. On calcule que si l'on emploie ce nouveau gréement, il en résultera une économie de trois à quatre cent mille francs par année sur le budget. Espérons ce dégrèvement, et souhaitons que cette révolution soit utile.

Depuis long-temps on a déjà substitué aux câbles en cordes les câbles en fer, et il en existe à Nevers une fabrique établie par un particulier pour le service de la marine: l'usage s'en est répandu. Mais nous ne savons s'il deviendra général; ces câbles sont sujets à des accidens que les Anglais entre autres ont éprouvés au cap de Bonne-Espérance, et qui peuvent arriver de même dans tous les endroits où les vagues de la mer donnent des saccades violentes aux vaisseaux. Si par malheur un anneau des câbles en fil est mal fait, s'il est de mauvaise qualité et sujet à casser par l'effet d'une paille, la chaîne entière est brisée; les câbles en cordes ont une élasticité qui résiste mieux à une forte secousse: ils cèdent, s'étendent et ne se brisent pas.

Le *Finistère* annonce que M. Touboulic, auquel la marine doit un grand nombre de découvertes, vient encore de faire une amélioration aux boussoles. Son invention consiste à faire appuyer la pointe du pivot qui suspend les roues des boussoles sur une petite lame de cristal ou de verre placée entre deux coulisseaux en cuivre, et à remplacer ainsi l'emploi des agates, sujettes, comme on sait, à se piquer assez fréquemment. Le ministre de la marine a ordonné que l'on se servit de ce perfectionnement dans tous les ports, et a félicité l'inventeur du zèle avec lequel il se livre aux recherches qui peuvent contribuer aux améliorations des instrumens nautiques.

On parle aussi d'une expérience que M. Sauvage, constructeur au Havre, vient de faire pour substituer des hélices agissant sous l'eau, aux roues actuelles des bateaux à vapeurs.

Un antiquaire allemand, M. Millingen, qui se trouvait à Naples au mois de janvier dernier, écrit de cette ville, que dans l'endroit appelé le vieux port de Pompéi, on a découvert trente bâtimens grecs: ils étaient ensevelis sous le sable et la boue, depuis l'éruption du Vésuve qui a détruit Herculanium et Pompéi. On attribue au sable qui les couvrait leur conservation depuis tant d'années.

Une découverte du même genre, et qui est racontée dans les deux derniers numéros du *Pilote du Calvados*, a eu lieu dernièrement à La Hougue. Le 7 mars, par un temps calme, la mer s'est retirée à une si grande distance, que dans la rade de ce port elle a laissé à sec l'endroit où plusieurs vaisseaux de Tourville furent brûlés ou coulés par les anglais le 30 mai 1692. Les carcasses des bâtimens étaient encore bien conservées; et dans l'intervalle des deux marées il a été possible de retirer deux pièces de canon, l'une de douze et l'autre de vingt-quatre, et plusieurs charretées de boulets. Ces objets sont dans un bon état de conservation, malgré un séjour de 141 ans au fond de la mer. Il n'existe dans le pays aucune tradition portant que, depuis le brillant et malheureux combat de La Hougue, la mer se fût retirée aussi loin qu'à la dernière grande mer. Ce phénomène doit être attribué à ce que cette marée (qui d'ailleurs est une des plus fortes de l'année) fut favorisée par un temps

calme, après plusieurs jours de gros vents qui avaient poussé la mer dans l'ouest de la Manche. Les habitans de Saint-Waast s'étaient portés en foule sur le littoral, ainsi que ceux des communes voisines. Un événement bien fâcheux a signalé cette découverte. Les individus qui, à la marée basse, travaillaient au sauvetage, avaient affrété un vieux navire pour cet objet. Ils l'avaient chargé de 8 à 9,000 boulets et de quelques autres épaves. A la marée montante ce bâtiment ayant fatigué sur le banc de sable où il était échoué, vint à larguer, s'emplit d'eau, et sur huit hommes composant l'équipage six seulement sont parvenus à gagner le rivage; la marée rejeta le lendemain les cadavres des deux autres déjà mutilés et en parties dévorés par les poissons.

L'agent d'une compagnie anglaise est parti récemment de Falmouth pour se rendre à Malte, dans l'intention d'établir une prompte communication entre l'Angleterre et les Indes orientales par l'isthme de Suez. Il va s'établir en Egypte, et y bâtir une station dans le Désert à mi-chemin entre le Caire et Suez, pour la commodité des voyageurs. Pour remplir ce but, il espère obtenir une part de la somme votée par les comités des vaisseaux à vapeur chargés du transport des lettres pour les Indes, qui se trouvera ainsi considérablement accéléré.

On a reçu des nouvelles de l'expédition mercantile de Liverpool au Niger sous la direction des frères Lander. Ces voyageurs étaient arrivés le 7 octobre au cap Coast-Castle en 72 jours de navigation, depuis leur départ de Misfort et après s'être ravitaillés à Sierra-Leone. Il s'était déclaré à bord plusieurs cas de fièvre; mais aucun n'avait été mortel. M. Richard Lander écrit qu'il a découvert la source du mystérieux Niger. Il est parvenu aussi, ce qui par la suite pourra être fort utile, à apprendre l'anglais à deux natifs dont l'un est fils du roi du pays.

L'expédition se compose de deux bâtimens à vapeur, dont l'un : l'*Alburka* est construit tout en fer. On n'a encore vu à la mer aucun bâtiment de ce genre. C'est un essai qui peut avoir d'utiles résultats pour la marine. Un pareil bâtiment semble plus stable, plus sur en cas d'échouage, plus facile à réparer et moins sujet à prendre l'eau. Si l'expérience démontre qu'il n'est pas impossible de surmonter les difficultés que présente la matière dont il est formé sous le rapport du compas, peut-être l'usage du fer que l'on vient déjà d'employer pour les cables et les cordages deviendrait-il général dans la marine.

L'*Alburka* ne tire que trente pieds d'eau; le *Quorra* en tire quatre; sa machine a la force de cinquante chevaux; c'est un bâtiment de cent quarante-cinq tonneaux, armé de dix pièces de canon de différens calibres et portant quarante hommes.

Les frères Lander sont accompagnés de M. M'Grégor Lair, du docteur Briggs, qui doit remplir les fonctions de botaniste et celle de chirurgien des équipages. M. Harries, commandant le *Quorra*, auquel est adjoint M. Allen, lieutenant de la marine royale, est chargé de déterminer le cours du fleuve.

Le titre que le journal DE LA MARINE, DES COLONIES, DES PORTS ET DES VOYAGES, a choisi, indique assez quels sont les objets dont il veut s'occuper. Il ne s'adresse pas seulement à la marine militaire ou marchande; il n'est pas seulement consacré à répandre les découvertes importantes ou les procédés utiles; il ne lui suffira pas de faire connaître, par le récit des voyageurs, les mœurs, les coutumes et l'industrie des peuples étrangers, ni de satisfaire une vaine curiosité sur les événemens politiques qui touchent à nos affaires maritimes; il veut encore, en réunissant sur l'état actuel de nos forces navales les documens les plus précis, en traitant les questions politiques ou commerciales qu'il est si pressant de résoudre aujourd'hui, instruire à la fois le gouvernement, les citoyens de la métropole comme ceux des colonies, sur leurs intérêts respectifs et leurs besoins les plus impérieux.

Une guerre maritime et européenne est prête à éclater dans le Levant; nos escadres peuvent y jouer un rôle qui replacera la France au rang d'où elle n'aurait jamais dû descendre. Un esprit d'inquiétude, un malaise général tourmente nos colonies; elles attendent avec anxiété le résultat des lois qui leur sont dictées par la mère-patrie. En ce moment aussi le gouvernement britannique veut se prendre corps à corps avec cette compagnie des Indes-Orientales qui a monopolisé l'Indoustan, et qui l'accapare en despote; l'abolition pleine et entière de la traite et l'émancipation radicale des nègres est devenue la mission la plus pressante, une mission d'existence et d'honneur pour le ministère auquel l'Angleterre doit déjà son bill de réforme. On sentira combien il est important de tourner de ce côté l'attention de la France. Tout ce qui se prépare à l'orient comme à l'occident, en Afrique comme en Europe, chez nous comme chez les autres, exercera une trop grande influence sur nos destinées commerciales, sur le sort de nos possessions aux Antilles, pour que le *Journal de la Marine et des Colonies* ne paraisse pas une publication utile et opportune.

Des hommes qui, soit comme voyageurs, soit comme administrateurs ont habité nos diverses colonies et y ont conservé des correspondans actifs et véridiques; des officiers de marine qui ont parcouru toutes les mers et sont également distingués par leurs connaissances et leurs services; des armateurs dont l'expérience et les réflexions peuvent nous être d'un grand secours; enfin d'honorables députés qui ont fait des études spéciales sur toutes les matières soumises à leurs investigations législatives, ont bien voulu nous offrir une coopération dont nous espérons souvent profiter.

En repoussant tout ce qui est personnel, nous ne reculerons jamais devant la vérité. En accueillant les justes réclamations, les observations dignes d'être méditées, et qui ne peuvent cependant trouver accès auprès du ministère ou des chambres, on s'apercevra facilement que nous n'écrivons que sous l'inspiration d'un patriotisme dégagé de toute servilité, de tout esprit de caste ou de parti. Les discussions auxquelles nous voulons nous livrer ne doivent avoir pour but que le bien du pays et de l'humanité, que l'honneur du pavillon français ou l'intérêt de notre commerce maritime. Nous ne l'oublierons jamais.

En France on a trop négligé jusqu'à présent la gloire de nos armées navales. Quand tout le monde sait à quel siège, à quelle bataille a figuré le moins habile de nos généraux, on connaît à peine le nom de nos plus illustres hommes de mer. Célèbres dans nos ports et dans les contrées les plus lointaines, il leur faut un accident comme Navarin, ou une ambassade à Constantinople pour être connus à trente lieues dans les terres.

Notre journal essaiera de servir d'archives historiques et biographiques à la

marine. Il consacrera des articles à la vie et aux travaux, aux expéditions militaires et aux explorations savantes de nos marins et de nos navigateurs; il racontera aussi les voyages entrepris par ordre du gouvernement, ou par les vaisseaux de nos armateurs. Nous recevrons donc avec reconnaissance toutes les relations et les documens qui nous seront adressés, et nous nous empresserons de les publier toutes les fois qu'ils contiendront des faits ou des découvertes dignes d'être signalés.

F. DE M.

